35e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 8 — 20 FÉVRIER 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. / 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Mentalité d'anarchiste : la raison contre la morale ; la raison aux prises avec le mystère de la souffrance. — II. *Novissima* de feu Hyacinthe Loyson. — III. Saint Joseph et le Grand Schisme d'Occident : Gerson et Pierre d'Ailly. — IV. Pour les prédicateurs de la Passion. — V. La pensée religieuse de M. Faguet. — VI. Hebdomadaires pour enfants et adolescents ; — Suse ; — All-mands peints par eux-mêmes ; — l'inventeur du téléphone. — VII. Rationalisme et anti-intellectualisme ; le sentiment et la foi.

I. — L'anarchiste philosophe dont l'âme se révèle à nous dans *Chaînes du Passé* [1], est sans nom comme il est sans principes. C'est Monsieur Je. *Chaînes du Passé* porte en sous-titre : *Roman ;* entendez par là un Journal, — un Journal étrangement nourri de réalité psychologique profonde, qui nous montre la raison montant d'abord allègrement à l'assaut de la vieille morale et de toute morale, et cette même raison aux prises ensuite avec le problème de la souffrance.

Ce nom même de *Chaînes* qui sonne si dur dès le titre, ne cadre pas avec le contenu de ce Journal. Il évoquerait plutôt l'idée de quelqu'un de ces *vincula ferrea* qui ont retenu si douloureusement saint Augustin au seuil de la conversion, — tandis qu'ici ce dont il est question, c'est des liens bénis de la tradition et de la morale éternelle.

La donnée extérieure de ce Journal, la même où s'encadre cette vie, est très simple. Notre philosophe, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, s'est grisé de rationalisme. Sa raison ne lui a pas fourni une démonstration mathématique de la vieille morale ; et il jette tout bas. Devoir, conscience, responsabilité : vains mots que tout cela. L'homme n'a que des instincts, changeants comme lui. Pour lui, pas d'autre règle que la chasse au bonheur présent. Son premier livre a été un triomphe ; il quitte l'enseignement, pour n'être plus qu'homme de lettres (en attendant que la souffrance le ramène à être « un homme » tout court). Une jeune fille se présente sur sa route, idéal de perfection morale : il l'épouse. Il l'a avertie qu'il n'a pas du tout l'intention de former un lien éternel : le jour où elle cessera de l'aimer, il ne l'importunera pas de ses plaintes ; et si c'est lui qui se lasse le premier, il reprendra sa liberté de même. Claire, elle, engage sa foi, non pas devant son époux puisqu'il n'en veut pas, mais devant elle-même ; et elle n'est pas loin d'être aussi sûre de la fidélité de son époux que de la sienne propre : toute jeune fille pure a de ces certitudes... Lui cependant fait la connaissance d'une amie de Claire, d'une amie de pensionnat, une Anglaise. C'est Claire elle-même qui la lui a présentée ; et voilà le feu aux poudres... Claire devine la vérité ; et le chagrin hâte sa mort. Il épouse l'Anglaise. Il l'aime éperdument ; il l'aime d'un amour invraisemblable. Et voici le châtiment : c'est que l'Anglaise, qui a lu les livres de son mari, se lasse la première ; elle le quitte, pour un autre... Scènes poignantes... Une ressource unique lui reste, dans son désespoir : le suicide. Il y est déterminé, quand une intervention de sa fillette, — de l'enfant qu'il a eue de Claire, — l'oriente de nouveau vers la vie.

Comment vivra-t-il ?

Mais comment a-t-il vécu depuis qu'il a rencontré Claire, depuis les jours lointains où s'ébauchaient leurs fiançailles ?

Un travail profond, mystérieux, s'est opéré dans son cerveau, dans sa conscience, parmi les affres de ces dernières semaines d'angoisse et de violence ; et il l'a noté. Mais ce travail, jusqu'à quand remonte-t-il ? Est-ce qu'il n'y a pas longtemps qu'il s'annonçait ? Est-ce que ces idées nouvelles, insuffisance de la raison et nécessité d'autres principes conducteurs, n'ont pas commencé à cheminer à travers les profondeurs de son âme depuis des années, depuis qu'il a connu Claire ?

Dès sa première entrevue avec Claire (elle connaissait ses livres), ils ont discuté, et elle n'a pas

[1] *Les Chaînes du Passé*. Roman, par Auguste Bailly. In-12 de 296 p., 3 f. 50, Paris, B. Grasset. — Le livre porte en épigraphe la célèbre maxime de l'*Antigone* de Sophocle, sur la loi non écrite, immuable, que Dieu a gravée en nos cœurs : (εστ) ἄγραπτα κἀσφαλῆ θεῶν νόμιμα...

eu le dernier mot. Il a beau nier le devoir, l'analyser, le décomposer, y découvrir une quantité d'éléments plus ou moins troubles et irraisonnés, résidus d'éducation, d'habitudes, de préjugés héréditaires, d'atavisme, etc... : qu'est-ce que tout cela prouve? Le devoir existe, puisqu'on le voit :

— « Vous ne croyez pas au devoir, dit Claire... je vois le mien comme je vois la lumière, me direz-vous que la lumière n'existe pas parce que les physiciens comptent ses vibrations et décomposent ses couleurs? Pour de simples yeux humains, elle est la lumière toujours ! Notre conscience, c'est la clarté de notre âme. Vous pouvez la disséquer et la réduire à rien dans vos laboratoires : dans la vie de nos cœurs, elle rayonnera quand même ! »

Et elle lui étale les suites de sa morale : que deviendrait le monde ? Un champ de bataille où le fort, sans relâche, écraserait le faible. — Et, comme il objecte que c'est bien là ce qu'il est en effet : — « On peut le rêver meilleur ! » riposte-t-elle.

— « Si les hommes vous croient, que leur restera-t-il pour appuyer leur vie ? Tout ce qui la rend grande et belle, le sentiment religieux du mystère qui nous baigne, l'attachement aux idées qui nous ennoblissent, l'amour du sol natal, ce qui console, ce qui élève, ce qui soutient tant de créatures, ce qui en a tant aidé à bien mourir, vous abattez tout du même geste, comme si la flamme de votre raison anéantissait ce qu'elle touche ! »

Et lui, qui sait tout cela, qui a lu tout cela dans les livres, qui, quand il le lit dans les livres, ne fait que sourire de « ce verbiage sentimental et déclamatoire », lui, c'est une tout autre impression qu'il éprouve à entendre ces mêmes choses non pas encore sans doute sur les lèvres d'une personne aimée (il n'est pas question encore d'amour), mais simplement sur des lèvres vivantes, et non plus seulement à travers des feuillets imprimés.

Et il est obligé de s'avouer que, « dans la bouche de cette fillette, ces arguments de sacristie prenaient une valeur nouvelle. Pour la première fois, les idées que j'avais combattues m'apparaissaient non plus comme des erreurs logiques, mais comme des puissances encore vivantes qui, à leurs prestiges traditionnels, ajoutaient celui de se faire aimer. »

Voilà un gentil argument en faveur du devoir de confesser sa foi, et, la confessant, de la propager, de faire œuvre d'aposlolat. *Fides ex auditu.* Il n'est pas nécessaire, pour cela, d'être aussi savant que ceux à qui nous avons affaire. La profession de la foi, même sur des lèvres de femme ou d'enfant, dégage toujours une efficacité.

Notre mécréant a beau se rebiffer : — « J'ai éliminé le sentiment de ma vie intellectuelle. Ce que ma raison ne me démontre pas, je refuse de l'admettre. Ce qu'elle ne me conseille pas, je refuse de le faire. » — Elle, doucement :

— « Voyez vous, nous arrivons toujours à une affirmation sans preuve. C'est au nom de la raison que vous proclamez l'infaillibilité de la raison. C'est au nom de mon cœur que je crois aux élans de mon cœur. »

Et elle le réduit à avouer que, dans la pratique de la vie, il n'est point aussi féroce et qu'il agit comme elle agirait elle-même, mais pour d'autres raisons sans doute, se hâte-t-il d'ajouter, pour des raisons qu'il ne connaît pas encore, mais qu'il découvrira, qu'il espère bien découvrir :

— « Je savais bien, fait-elle, que vous ne pouviez pas être si différent des autres ! Il y a deux êtres en vous : le logicien qui développe sa pensée, loin de la vie, sans y mêler son cœur ; et l'honnête homme qui écoute sa conscience même lorsqu'il ne l'entend pas ! »

Oui, mais cette voix de la conscience, à elle seule elle ne suffit pas. Dieu qui nous l'a donnée, laisse à notre travail personnel le soin, le devoir de la cultiver, de la clarifier, de lui assurer la précision, l'intensité voulue. Et qu'il nous est lamentablement aisé de l'étouffer, tout au moins de la voiler et d'en reléguer les résonances au lointain !

Notre philosophe a toujours été heureux dans sa vie ; il n'a jamais souffert ; il ne saurait être mûr encore pour comprendre la grandeur morale de la créature que Dieu a mise à son foyer... Une passion nouvelle germe en son cœur : l'Anglaise, l'amie de Claire. Elle est fiancée, cette Anglaise ; mais elle n'aime pas son fiancé, et elle parle de se dégager de sa promesse. Indignation de Claire. Et lui, il ose, devant l'Anglaise et devant Claire, rééditer ses aphorismes : — « A aucun moment de notre vie, nous ne pouvons engager notre avenir. A quelques mois de distance, nous sommes des créatures changées. Nous donner dans l'avenir, c'est donner un autre être que nous, c'est donner un bien que nous ne possédons pas. » Parler de conscience, de promesse d'un être conscient ! Mais l'on n'est jamais conscient ! Mais qui est-ce qui discerne jamais tous ces mobiles extérieurs qui de toutes parts viennent peser sur nous ? Mais ce que nous prenons pour un sentiment véritable, n'est souvent que son image mensongère ! Dès lors notre parole est sans valeur, comme le serait celle donnée en rêve ou arrachée par l'hypnose... Est-ce là absoudre tous les crimes ? Mais non, on n'absout rien du tout, puisqu'il n'y a plus de crimes !... Dira-t on que c'est là broyer des cœurs, briser des existences humaines? Tant pis ! La vie est un combat, Malheur à qui succombe ! Il faut savoir triompher !...

Claire, très souffrante depuis la naissance de son enfant et à qui les médecins ont interdit toute émotion, Claire meurt. Et notre philosophe épouse l'Anglaise. L'Anglaise ne l'aime qu'avec ses sens, et cet amour-là est vite las. Il sent qu'elle lui échappe ; il souffre atrocement...

« Si j'avais été malheureux près de Claire, elle aurait su me consoler !... Agnès reste indifférente... Elle n'aime de moi que la joie que je lui donne : mes tourments et ma douleur sont des vols que je fais à sa paix... Elle ne me reconnaît

pas le droit de souffrir, même de souffrances dont elle est la cause... »

Agnès, l'Anglaise, est devenue son bourreau ; mais la souffrance est son maître. Ce qu'il ignorait de la vie, la souffrance va le lui enseigner. La raison humaine n'a pas la puissance qu'il lui a prêtée : il découvre maintenant ses faiblesses. La raison, « arme de conquête, précieuse aux forts, débile à consoler ceux que la vie abat. » A ceux-ci il faut autre chose que le rationalisme : de la pitié, de la bonté :

« Le bonheur est une exception. Ce n'est pas à sa lumière qu'il faut considérer les êtres : elle est aveuglante et crue, elle simplifie tous les aspects ; notre regard qu'elle éblouit prête au monde les couleurs qu'il crée. — Pénétrante, profonde, la douleur a d'autres clartés ! Elle nous montre le détail tragique des âmes qui nous semblaient indifférentes, elle nous révèle le lien qui unit les cœurs misérables des hommes. Dure maîtresse... A quel prix me vendra-t-elle ses leçons ?... »

Lui faut-il donc condamner son passé ? ne plus croire à l'absolue vérité des idées qu'il a professées ? accueillir quelques prescriptions de cette morale dont son œuvre philosophique devait consommer la ruine ? — « Cela se passe bien au loin, bien au fond de moi-même, je résiste, je m'acharne, je ne veux pas être vaincu. Comment ma raison aurait-elle tort ? Qu'y a-t-il de changé dans la suite logique de mes idées ? Je n'aperçois en elles aucune faiblesse de construction ; je ne vois pas par où l'erreur aurait pu y entrer... »

Il souffre ; et la souffrance, en troublant son cerveau, le désarme... Créatures de raison, nous ?... Quand nous avons le cœur joyeux et les sens apaisés, oui peut-être. Mais que la bête soit atteinte, et le tumulte des puissances animales réduit en poussière nos fiers principes... Cette pauvre raison, qu'elle est courte ! Que valent des idées qui ont besoin, pour ne pas s'écrouler, de la paix et du bonheur ? Comment une morale dictée par la plénitude de toutes les satisfactions pourrait-elle guider des existences douloureuses et torturées ? Peut on expliquer la vie lorsqu'on l'ignore ? Et la connaît-on, avant d'en avoir bu les poisons les plus amers ?

Que choisir donc ?... De ces deux morales, la plus vraie, la meilleure, n'est-ce pas celle qui repose sur une plus vaste expérience de la souffrance humaine ?...

Morale de sentiment, alors ?...

Mais l'a-t-il assez bafoué, l'a-t-il assez haï, ce sentiment indémontrable, inexplicable en son principe, illogique en ses conséquences, dont il a décelé la présence en tous les spiritualismes !... Pourquoi s'est-il tant acharné à l'abattre ?... Courte vue peut-être, la courte vue d'un homme qui s'arrête au premier mur rencontré et déclare : — « Voici la limite tangible et définitive de mes connaissances. Au-delà de ce mur, il n'y a rien. »

Et si, au-delà du mur, il y avait le monde ?...

Il voit un de ses cousins se dévouer par patriotisme à l'aviation militaire... Mais l'idée patriotique est une idée étroite, fausse et caduque... C'est du moins ce qu'il pensait autrefois... A-t-il donc cessé de le penser ?... Mais non. S'il veut raisonner, c'est toujours au même nihilisme qu'aboutissent ses raisonnements... Et il bafoue maintenant — outre mesure — sa faculté ratiocinante :

« Mais, lorsque j'essaie de raisonner, je me méprise, j'ai le dégoût de moi-même. Il me semble que je suis un pauvre être jouisseur et lâche, qui cherche dans des sophismes une excuse à son inertie ; une larve qui grignote ses petits papiers, dans l'ombre, et qui essaie de renverser l'édifice que d'autres élèvent avec leurs mains, avec leur sang ; quelque chose de médiocre, de rampant, qui ricane entre les parois de son terrier, tandis que d'autres montent et meurent dans la lumière.

« J'ai pour moi la raison...

« Ah ! ce n'est pas grand'chose !... »

Si cette raison était un instrument de vérité, comment surgirait-il des désaccords entre ceux qui se réclament d'elle ? Dans chaque cervelle humaine, elle engendre des théories dissemblables et des philosophies divergentes. Elle n'est donc pas partout semblable à elle-même ?...

« Plus j'y songe, plus je crois que décidément elle est soumise à un pouvoir extérieur, supérieur au sien. Entre deux hommes d'égale intelligence, d'égale culture, l'un croira, l'autre niera. Si l'un et l'autre ont suivi la voie que leur traçait leur raison, il faut admettre que chaque être en possède une particulière. Mais alors, quelle confiance pouvons-nous mettre en elle ?... »

Et il se rabat sur les puissances de sentiment. Il leur prête une influence de décision qui pratiquement s'exerce en effet, mais qui théoriquement ne saurait se justifier :

« Le sentiment, cet inconnu, l'enveloppe (la raison) et la dirige lorsqu'il feint de se laisser mener par elle... Si vraiment elle (la raison) est identique en chacun de nous, il faut admettre, pour expliquer de tels exemples (de divergences), qu'au lieu de nous montrer la route, elle s'engage dans celle que lui indique une puissance plus haute, — tempérament, instinct, prédisposition de notre cœur... nuances diverses de l'adhésion sentimentale... Sans en avoir conscience, c'est à lui (au sentiment) qu'obéit le plus rigoureux des rationalistes, au moment même où il affirme la toute puissance de la raison plutôt que sa débilité. J'ai cru jadis que l'homme professait des opinions parce qu'il les jugeait vraies. Je me demande aujourd'hui s'il ne *sent* pas la vérité avant d'y croire, et s'il fait autre chose, lorsqu'il raisonne, que d'imposer un apparat logique à ce qu'il y a de plus spontané et de plus instinctif en lui... Nous *aimons* nos opinions avant de les professer... »

Tout cela n'est pas exact, en bonne philosophie.

Mais n'oublions pas que nous sommes en face d'un homme qui n'a pas trouvé sa voie. Il s'est seulement retiré d'une voie fausse ; mais, pour le moment, il erre, à tâtons. Il cherche. Il s'accroche à tout ce qui passe à sa portée. Il a cru jadis atteindre le point le plus élevé de sa pensée. Il s'est imaginé être parvenu sur le sommet d'où la vie apparaît sous ses aspects véritables. Et il voit que ce n'a été qu'un arrêt provisoire... La lumière dont il s'est éclairé lui paraît maintenant fausse. Il lui faut autre chose, une autre clarté : laquelle?... Il se récite les deux pages célèbres de la *Nouvelle Idole* de François de Curel : — « Ma raison !... Ce qu'elle me montre le mieux, c'est la profondeur des ténèbres où nos regards se perdent... Heureusement, elle n'est pas mon seul moyen d'investigation... Dans la vie, est-ce elle qui nous conduit aux vérités les plus précieuses?... Pasteur n'était pas un savant vulgaire, j'imagine. Pourtant sa raison s'inclinait devant sa foi... Trouvez-vous que sans Dieu l'énigme du monde soit simplifiée? Moi pas. Et alors le problème vient m'assaillir de tant de manières !... »

Et cette superbe allégorie des nénuphars blancs (toujours dans la pièce de F. de Curel) qui ne poussent que sur les bas-fonds et dont la tige relativement courte ne parvenait pas à percer, au printemps dernier, le niveau d'eau surélevé par une trop tardive fonte des neiges :

« On voyait, sous une mince couche d'eau, des centaines de boutons à coutures blanches, pareils à de petites têtes au bout de longs cous tendus, oh ! mais tendus à se rompre ! Tous les jours les tiges s'allongeaient, mais s'effilaient en même temps. Je voyais mes plantes à la limite de l'effort. Leur désir de vivre avait quelque chose d'héroïque. Je disais au soleil qui les attirait : *Soleil, triompheras-tu ?...* Et puis je voyais l'eau qui ne diminuait pas assez vite, et je tremblais : *Ils n'arriveront pas ! Demain je les verrai morts sur la vase !...* A la fin le soleil a triomphé. Avant mon départ toutes les belles fleurs de cire s'étalaient sur l'eau. — Voyez-vous, mon petit, devant cela je n'ai pu m'empêcher de réfléchir. Vous, moi, tous les chercheurs, nous sommes de petites têtes noyées sous un lac d'ignorance, et nous tendons le cou, avec une touchante unanimité, vers une lumière passionnément voulue. Sous quel soleil s'épanouiront nos intelligences lorsqu'elles arriveront au jour?... Il faut qu'il y ait un soleil ! »

Puis, à ces leçons d'une souffrance qui a d'abord été purement égoïste et assez animale, s'ajoute la leçon d'une souffrance plus noble, plus humaine, plus divine, la torture du remords... Le remords... Il a été longtemps à se l'avouer. Il ne voulait pas l'apercevoir ; il l'étouffait ; il s'évertuait à le tuer, lui aussi... comme tous les obstacles à son bonheur. Et c'est le remords qui triomphe ! — « Le lent et puissant envahissement du remords a bouleversé ma vie intérieure et l'a ouverte à une autre lumière... Il existe donc en nous une indéfinissable puissance de jugement, qui nous absout ou nous condamne ? Au nom de quels principes?... Mais comment nierais-je ma conscience, puisqu'elle me torture ? Comment nierais-je en moi la présence d'une silencieuse définition du bien, puisque, lorsque je songe à Claire, le goût du crime me monte aux lèvres?... »

Et, aux derniers chapitres du livre, quelles apostrophes poignantes à ce souvenir, à cette âme de Claire qu'il a si criminellement méconnue jadis !

« Claire ! qui t'avait donné cette puissance de sacrifice et de pardon ? Ton âme était une immense aurore, d'où rayonnait une héroïque lumière. Tu savais souffrir... Je ne sais pas !... (p. 280).

« Claire, Claire, toi qui savais souffrir en silence, enseigne-moi à n'avoir pas pitié de moi-même, fais descendre en moi ton âme courageuse et fidèle ! (p. 293).

« Ah ! Claire, mon vrai, mon pur amour, dis-moi que je fais mon devoir ! Verse en mon âme un peu de la lumière qui remplissait la tienne ! » (p. 296).

Sur cette invocation suprême se ferme le livre. Ce n'est pas un livre qui puisse être mis entre toutes les mains. Non qu'il y ait des peintures lascives : M. Aug. Bailly est homme de goût non moins que moraliste ; et il sait que ces sortes de peintures ne sont pas moins contradictoires aux règles du goût et à l'art de la composition qu'aux lois de la morale. Mais il y a nécessairement des allusions qui sur des imaginations trop juvéniles pourraient n'être pas sans péril. Chez notre philosophe le désarroi des sens a précédé le désarroi de la raison. La cérébralité, chez lui, s'accompagne d'un étrange tumulte de passion.

Nous avons appuyé, dans ce qui précède, sur la portée apologétique de ces pages. On se rappelle, en les lisant, la page immortelle de Thiers expliquant et célébrant la puissance et la domination continue du christianisme sur le monde par cet avantage que seule, dit-il, la religion chrétienne a possédé entre toutes les religions : à savoir, « d'avoir seule donné un sens à la douleur. » Ce point de vue de Thiers est sans doute très incomplet : le but final de l'Incarnation et de la Rédemption est de nous préparer à la vie éternelle, et non pas simplement de nous aider à supporter la vie présente. Mais tout de même, le sens de la douleur dans la vie présente, l'intelligence de la douleur, la sanctification de la douleur, est un élément, une condition nécessaire de notre préparation à la vie éternelle ; et le motif apologétique que l'on en peut dégager est tellement universel que l'on n'y saurait trop appuyer.

II. — On a publié *(La Revue* du 15 juin 1912) des *Novissima Verba* de M. Hyacinthe Loyson, l'ex-Père (Carme) Hyacinthe, mort l'an dernier, comme on sait, hors de la communion de l'Eglise. Ce sont des extraits d'un journal qu'il a commencé

en 1861 et qu'il a tenu jusqu'au bout. Ce ne sont pas des notes intimes. Au contraire, on sent que cela a été écrit pour la publicité. C'est le P. Hyacinthe, non tel qu'il était, mais tel qu'il a voulu qu'on le vît. Nul accent de sincérité, du moins dans les fragments qu'on nous donne ici et qui sont tous des dernières années de sa vie (1904-1912).

Il résume ainsi (22 mai 1908) toutes les aspirations de sa vie : — « Mes deux plus grands désirs ont été d'être un *saint* et un *penseur*. *Prédicateur*, bien au-dessous. »

16 décembre 1907. — Il m'est *très douloureux* (c'est lui qui souligne) de ne pouvoir me rattacher à aucune société religieuse, mais je sens, à n'en pouvoir douter, que je suis à moi seul toute une Eglise.

27 décembre 1907. — L'erreur des protestants a été de penser que l'Eglise était susceptible d'une réforme. Ils n'ont pas appliqué la loi sur les maisons atteintes de la lèpre (Lévitique, XIV, 34 et suiv.) : « S'il voit que la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre invétérée... *on abattra la maison.* »

27 avril 1908. — Demeurer seul : c'est mon devoir, j'allais presque dire : c'est ma grandeur, *futura respice*, mais j'ajoute, c'est mon supplice, « quoique je ne sois pas seul, car le Père est avec moi. » C'est précisément parce que je suis seul, en dehors de toute secte, que je suis avec l'humanité entière.

4 août 1908. — Paul (son fils) prétend que j'eusse été l'un des derniers prêtres païens au IVe ou Ve siècle.

5 août 1908. — J'eusse été du moins l'ami des Symmaque et des Boèce, et j'eusse gémi du fanatisme des chrétiens triomphants. Sous bien des rapports, Symmaque de Rome était plus dans le vrai qu'Ambroise de Milan, et l'auteur de la *Consolation*, Boèce, que son commentateur Thomas d'Aquin.

En tout cas, je demeurerai parmi les vrais prêtres chrétiens du XXe siècle, ceux qui, sous les formes qui passent et qui changent, gardent les vérités éternelles, Dieu et l'Ame...

20 mars 1909. — Ma chère femme me reproche quelquefois mon inaction, et moi, je pense que c'est la seule attitude vraiment digne que je puisse avoir dans les conditions que la vie m'a faites. En face de l'Eglise et du monde, de plus en plus dévoyés et sourds à tout appel, je demeure comme un stylite solitaire et douloureux. *Custos de nocte.*

Il parle aussi, et longuement, de l'affaire de son mariage :

4 juin 1910. — Pour moi, j'ai passé ma vie à poursuivre la réforme profonde des rapports de l'homme avec Dieu par la religion et des rapports de l'homme avec la femme par l'amour. Emilie a été mon auxiliaire dans ce double effort et j'y mourrai fidèle. Vaincus en apparence, nous sommes en réalité vainqueurs. Nous avons lutté contre l'Eglise en même temps que contre le monde. Les croyants comme les libres penseurs ont été souvent nos adversaires. Bien peu, parmi les meilleurs, ont compris notre idéal...

3 août 1911. — Il y a évidemment un cas *pathologique* ou chez moi ou chez les hommes, chez la plupart des hommes, qui ont un sentiment si différent du mien par rapport à la femme, à l'amour, au mariage. Le mariage, tel que je l'ai instinctivement conçu dès ma première jeunesse et fidèlement pratiqué dans le cours de ma vie, leur paraît une folie érotico-mystique, en dehors d'une appréciation saine de la vie et de ses devoirs. Eux ou moi, nous sommes fous, ou bien nous ne sommes pas de la même race d'hommes.

17 août 1911. — On attribue à Napoléon cette définition de l'amour : « le contact de deux épidermes. » Je l'ai compris et senti autrement : « la pénétration de deux âmes. » La plupart des hommes et moi, nous ne pourrons jamais nous entendre sur le sens de ces deux mots : amour et religion. Les deux grands mystères qui nous séparent sont Dieu et la Femme.

7 novembre 1911. — Ce matin, au lit, préparation à la mort... Mourir « proprement, » comme disait M. Farcot, simplement, dignement, paisiblement. *In pace, in idipsum, dormiam et requiescam.* Je n'ai besoin d'aucun prêtre à mon lit de mort, si ce n'est de mon invisible prêtresse (son épouse défunte), qui a reposé avec moi dans la même couche nuptiale, qui a communié au même autel du même pain de Dieu, et qui m'a devancé devant Dieu, dans les cieux...

Après un célibat paisible et heureux, prolongé jusqu'à plus de quarante ans, je commençais à sentir les réclamations de mon être physique et moral contre la violation d'une grande loi de la nature et de Dieu. Que serait-il advenu de moi, si je m'étais obstiné dans cette voie fausse ? Emilie, inconnue de moi, avant 1867, et que je pouvais ne jamais rencontrer, est entrée tout à coup dans ma vie, comme un miracle de Dieu, et par elle j'ai été sauvé dans une foi plus libre, mais aussi plus forte, et dans le pur et profond bonheur de l'amour conjugal. Le monde ne comprendra jamais ce que je dois à cette femme, et moi, je ne le comprendrai tout à fait que dans le ciel.

Jusqu'où l'on peut descendre !...

Quinze jours avant sa mort, ce blasphème contre l'Eglise :

23 janvier 1912. — Vous ne comprenez pas que j'aime l'Eglise, tout en attaquant avec tant d'énergie les erreurs et les fautes de ceux qui la gouvernent et de ceux qui la composent. J'attaque celles-ci dans la mesure même où j'aime celle-là.

Vous m'avez reproché d'aimer l'Eglise « comme on aime quelquefois une vieille maîtresse. » Je vous ai répondu : « Non, mais comme on aime une vieille mère devenue folle. » — Parce qu'elle est devenue folle, je ne peux lui obéir, mais parce qu'elle est ma mère, je ne cesse pas de l'aimer et de la respecter.

Dans son testament, daté de Genève, 29 juin 1909, il avait écrit :

Je veux mourir comme j'ai vécu, depuis le vingt septembre 1869, dans la résistance de ma conscience et de tout mon être moral au gouvernement de l'Eglise romaine, que je crois illégitime et désastreux. Je lui dis comme Jésus à Pierre, dans une occasion solennelle : « Retire-toi, Satan, tu m'es un sujet de scandale, parce que tu n'as pas le goût des choses de Dieu, mais de celles des hommes. » (Matthieu, XVI, 23).

... L'Eglise à laquelle je veux appartenir jusqu'à mon dernier soupir et au-delà, au-dessus de toutes les formes particulières et périssables, c'est l'Eglise vraiment catholique de Dieu et de son Fils Jésus, laquelle est la société universelle de tous les hommes et de tous les mondes.

Il mourut le 9 février 1912. Il avait fait appeler à son chevet un prêtre arménien schismatique, M. Kiborian (de l'église de la rue Jean-Goujon); mais il ne lui demanda qu'une prière, à l'exclusion de tout Sacrement. Dix jours avant sa mort, à Abd-el-Akim venu le voir sur son lit, il avait demandé sa bénédiction, « au nom de Celui que vous nommez Allah et que je nomme Jéhovah, l'Eternel... [1] »

[1] Un Israélite a publié, dans l'*Univers israélite*, un article tiré ensuite à part sous ce titre : *Un ami d'Israël, Le P. Hyacinthe.* On lui prête un plan de « réforme du christianisme par le retour aux principes de l'hébraïsme. » On nous dit que sa piété personnelle était

III. — Quand ces lignes paraîtront, nos confrères auront déjà commencé les exercices des trente jours préparatoires à la fête de S. Joseph.

C'est à notre pieux chancelier Gerson († 1429) qu'on fait honneur d'avoir introduit dans l'Eglise de France et presque révélé à l'Occident le culte de S. Joseph. Ce culte n'était sans doute pas nouveau dans l'Eglise : né en Orient, il avait été apporté en Europe par les Carmes, et il avait des fervents dans la famille de S. François d'Assise et dans celle de S. Benoît. Mais il ne faisait l'objet encore que de la dévotion privée. C'est Gerson qui le premier demanda et obtint pour le Père nourricier de la Sainte Famille un culte public. Dès 1400, au milieu des horreurs du Grand Schisme, il écrit au chantre de l'Eglise de Chartres, son ancien condisciple, pour le prier de ne point séparer de la mémoire de la Vierge celle de S. Joseph, qui fut son époux, son témoin et son gardien. Il écrit dans le même sens aux pasteurs de toutes les Eglises de France consacrées à Marie. Il compose un Office avec leçons et une Messe en l'honneur du virginal mariage. Il écrit tout un poème, intitulé *Josephina*, 4.800 vers hexamètres qui ont mérité l'attention et les éloges de Saint-Marc Girardin (*Tableau de la Litt. fr. au XVI^e siècle*, p. 224 sqq.). — En 1413 (23 nov.), il s'adresse au duc de Berry (oncle du roi Charles VI), dont il est le confesseur et qui a enrichi de reliques et d'ornements précieux Notre-Dame de Paris ; et, dans une épître chaleureuse, il l'exhorte à tourner vers S. Joseph aussi sa piété et sa générosité, parmi les maux inouïs qui alors désolent l'Eglise et la France : — « Tant de fois, s'écrie-t-il, il a porté le divin Enfant dans ses bras, l'a couvert de baisers, l'a traité avec une familiarité qui devait faire l'admiration des anges ! Quel secours ne vous prêtera-t-il pas pour agir au nom des princes de la terre !... »

Au Concile de Constance enfin, en septembre 1416, il saisit cette occasion unique de plaider devant l'Eglise universelle la cause de son Saint de prédilection, de le proposer à toute l'Eglise comme un Protecteur, un Libérateur et un guide :

« Mon grand désir est de voir célébrer dans l'Eglise une solennité nouvelle, soit en l'honneur du mariage de S. Joseph, soit en mémoire de sa bienheureuse mort, afin que, par les mérites de Marie et par l'intercession d'un Patron si puissant, lequel exerce une sorte d'empire sur le cœur de son Epouse, l'Eglise soit rendue à son unique époux le Pape légitime, qui tient auprès d'elle la place du Christ. »

Et il salue, dans la dévotion à S. Joseph, le signe avant-coureur de la paix des esprits et de la pureté des mœurs dans l'union de la sainte Eglise de Dieu [1].

Le souvenir de ce qu'a fait Gerson pour S. Joseph ne s'est pas perdu dans l'Eglise. Benoît XIV a dit de lui (dans son traité *De Beatif.*

essentiellement juive ; que la lecture de la Bible et en particulier des Psaumes en formait l'élément quotidien ; que déjà jadis ses supérieurs ecclésiastiques lui reprochaient de citer plus souvent dans ses sermons l'Ancien Testament que le Nouveau ; que dès 1878 il proclamait son affinité avec la foi d'Israël :

« Si je voulais être théiste dans un sens positif et vivant, je ne le serais pas avec les philosophes spiritualistes, encore moins avec les déistes chrétiens ; je le serais avec les juifs et les musulmans, deux religions sorties, non pas du cerveau abstrait d'un rêveur, mais des flancs robustes du patriarche sémite, l'une avec Israël, l'autre avec Ismaël, ou plutôt, parce que la première est au-dessus de la seconde, comme la femme libre est au-dessus de l'esclave, j'irais m'asseoir à l'ombre de la Synagogue, français de nation, juif de religion, je m'attacherais au théisme de la révélation et du miracle, j'adorerais avec Israël ce Dieu de Moïse plus grand que le Dieu de Platon, qui s'est nommé lui-même : Je suis celui qui est. »

On signale chez lui « un impérieux besoin de fraternité religieuse... On l'a vu s'agenouiller tête nue dans la mosquée de Tlemcen, au milieu de deux mille adorateurs musulmans, au jour du Ramadan, participer au rite eucharistique dans l'église copte du Caire, prêcher dans les temples protestants et entretenir les relations les plus affectueuses avec les représentants des confessions russe, grecque, arménienne. L'une de ses dernières joies a été la rencontre qu'il eut en octobre 1911 à Paris avec le chef du bébaïsme, Abdul-Béha »

C'est chez lui qu'ont eu lieu les réunions préparatoires qui ont abouti au mouvement d'où devait sortir l'Union Libérale Israélite. On nous dit qu'il n'eut d'ailleurs jamais la pensée que cette tentative pût être contraire en principe au judaïsme traditionnel : « Ce fut uniquement pour lui une occasion d'affirmer son amour pour la religion d'Israël et les espérances qu'il ne cessait de fonder sur elle. »

Notre auteur juif nous dit que M. Loyson acceptait ses vues sur Jésus, sur « le héros des Evangiles », dont l'unique religion a été « fort vraisemblablement » le pur monothéisme juif. Et si, en mourant, il a prononcé plusieurs fois le nom de Jésus, si rêvant, il lui arrivait de *célébrer assez fréquemment la messe* : « les paroles de son agonie pas plus que ses rêves ne nous donnent l'expression exacte de sa foi raisonnée. » — « Il y a, me disait-il, en me racontant ces songes coutumiers, dans le vieil homme que je suis, plusieurs couches superposées, et il arrive souvent que celles de dessous remontent. » — Et notre auteur juif de conclure : « Les feuilles mortes qui surnagent à la surface d'un lac n'altèrent point la limpidité des eaux profondes. »

[1] C'est au sortir de Constance que Gerson a écrit le poème rappelé plus haut, le *Josephina*. Il y célèbre surtout la fuite en Egypte. Et dans ce tableau, il puisait, en même temps qu'un puissant motif d'espérance pour l'Eglise universelle, une consolation intime pour lui-même Car lui aussi, à cette date, errait, comme le S. Patriarche, sur les chemins d'exil. Après le Concile, il ne pouvait en effet songer à rentrer en France, où les Bourguignons, alors maîtres de notre pays, l'avaient voué au poignard. C'est pourquoi, sorti de Constance le 6 mai 1418, nous le voyons longer le lac dans la direction de l'Est, puis s'enfoncer à travers les Alpes de Bavière et de Tyrol, demandant l'hospitalité de monastère en monastère, jusqu'à ce qu'il arrive à la célèbre abbaye bénédictine de Mœlk (sur le Danube) dont il avait connu l'abbé au Concile. Il avait l'âme très sensible aux beautés de la nature. Ces Alpes de Bavière, moins grandioses que leurs sœurs de Suisse, mais qui dégagent un charme incomparablement pénétrant, l'ont enchanté. C'est le long de ces sentiers recueillis qu'il se sentait plus que jamais en union de cœur et d'esprit avec Joseph fuyant vers l'Egypte et crayonnait au jour le jour les vers de son *Josephina*. C'est à Mœlk qu'il les rassemblera et les mettra en ordre. A Mœlk aussi il écrira ses *Consolations théologiques*.

Mœlk cependant ne devait être pour lui qu'une halte. Vers la fin de l'année 1419, il apprend que le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, vient à son tour de tomber sous les coups de ses ennemis. Gerson va revoir la France. En vain le duc Frédéric d'Autriche, désireux de conserver chez lui un homme de ce mérite, lui offre une chaire à la jeune Université de Vienne : Gerson rentre en France (une France alors bien près d'être Anglaise !) et se fixe à Lyon, où l'appelaient l'archevêque et son frère le prieur des Célestins.

et Canonizandis) qu' « il fut le premier et le plus grand promoteur de la glorification de S. Joseph dans l'Église. Le chaleureux et émouvant discours qu'il fit en plein Concile général à Constance, fut vivement acclamé et hautement approuvé par l'Eglise universelle. » — Et le cardinal Pie, dans son Instruction pastorale sur le culte de S. Joseph, rappelant cette intervention de Gerson à Constance, écrit : « Ce discours restera, non seulement comme un monument d'éloquence, mais encore comme un traité de profonde théologie sur la matière. Il emprunte, d'après le sentiment de Benoît XIV, une autorité considérable à cette particularité attestée par les contemporains, à savoir que : il fut entendu avec une entière faveur par l'Eglise assemblée concilliairement. Or, ce grand et savant Pape, même dans ses opinions privées, met toujours beaucoup de réserve dans ses jugements. »

C'est à cette initiative de Gerson à Constance que se référait également le Mémoire présenté par l'archevêque de Spolète à la nombreuse réunion d'évêques assemblés à Trente en 1863 pour la célébration du IIIe centenaire de la clôture du grand Concile. Dans ce Mémoire, qui devait être porté aux pieds de Pie IX, on lisait :

> Pendant qu'un Concile général se tenait à Constance, sous la présidence des légats du Saint-Siège, alors le chancelier Gerson, homme saint, aussi remarquable par sa foi et sa piété que par sa doctrine, lut aux Pères assemblés un rapport tendant à développer parmi les fidèles le culte du Bienheureux Epoux de la Vierge Marie. Son espoir, disait-il, était de voir le secours et la protection du saint Patriarche dissiper les orages et les tempêtes qui dans ces temps si troublés agitaient la nacelle de Pierre et rendre paix et tranquillité à l'Eglise universelle. — Tous approuvèrent cette proposition, et le vœu du pieux chancelier fut accueilli par d'unanimes suffrages. — Or, l'Eglise de Jésus-Christ est en proie de nos jours à une profonde affliction. Elle pleure la perte d'un grand nombre de ses enfants. Elle ne peut entrevoir le terme ni pressentir la fin de la guerre que ses perfides ennemis, ameutés contre le Seigneur et contre son Christ, lui font en tous lieux. Il paraîtrait donc opportun que les nombreux évêques réunis à Trente pour célébrer avec actions de grâces le 300e anniversaire de la conclusion du Concile eussent recours encore une fois au même remède et implorassent de nouveau le Patronage de S. Joseph pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité.

Pie IX était tout incliné à accueillir la supplique épiscopale qui lui arrivait de Trente. Déjà l'année précédente (Pentecôte de 1862), dans l'Allocution adressée aux deux cents évêques réunis à Rome pour la canonisation des XXVI martyrs japonais, on l'avait entendu joindre le nom de Joseph aux noms de Jésus et de Marie et des SS. Apôtres Pierre et Paul : ce que ses prédécesseurs n'avaient point encore fait. C'est le 8 décembre 1870 qu'il proclamera enfin le saint Patriarche Patron de l'Eglise universelle ; et l'on sait que cette fête du Patronage vient d'être élevée, par Pie X, au rite double de Ire classe avec octave.

De cet épanouissement du culte de S. Joseph l'Eglise est heureuse aujourd'hui ; et il nous est doux de nous rappeler la part décisive qu'y a prise notre grand et cher Gerson [1].

Or, voici que récemment (*Revue du Culte perpétuel de Saint Joseph*, Louvain, juillet 1912) M. Salembier, le savant professeur d'histoire des Facultés catholiques de Lille, nous a révélé, parmi les contemporains mêmes de Gerson, un précurseur qui n'est rien de moins que le célèbre cardinal Pierre d'Ailly (né à Compiègne en 1350, évêque de Cambrai en 1397, † 1420) [2].

Mgr Pie, qui savait tout, savait déjà cela, puisqu'il a écrit, dans son *Instruction pastorale* du 4 mars 1871, parlant des deux panégyriques de saint Joseph prononcés par Bossuet : — « Il nous sera facile de montrer que l'Aigle alors naissant de la chaire française (Bossuet), en donnant à ses conceptions l'incomparable vêtement de sa merveilleuse parole, n'a pas détaché ses yeux des doctrines de ses devanciers dans l'Ecole Théologique de Paris, et surtout dans la maison de Navarre, et qu'il s'est contenté d'imprimer le cachet de son génie aux aperçus du chancelier Jean Gerson et de *son prédécesseur Pierre d'Ailly*. »

Les contemporains de Gerson le savaient aussi. Gerson, dans sa lettre du 23 novembre 1413 au duc de Berry, rappelle que son maître, le Cardinal de Cambrai, eut une dévotion tout à fait spéciale à saint Joseph ; et en divers endroits de ses œuvres, il se fait un honneur de reconnaître qu'il doit tout à d'Ailly, dont il suivit les cours sept ans à l'Université de Paris.

De d'Ailly en effet nous avons un traité dogmatique qui précède en date les opuscules de Gerson et qui a pour titre : *De duodecim honoribus sancti Joseph*, dissertation très courte mais pleine de doctrine, divisée en douze chapitres dont voici une rapide analyse, d'après M. Salembier.

Saint Joseph est issu de la race royale de David, et il est appelé le vrai consanguin de Marie et de Jésus, parce que tous sont, au témoignage de l'Écriture, de la famille du grand roi (cp. I-II).

De plus, il est époux de Marie, uni sacramen-

[1] Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du culte de S. Joseph, rendent hommage à Gerson. Le P. Patrignani, dans son beau livre sur S. Joseph, voit dans Gerson la première de ces onze étoiles que, par allusion à l'histoire de l'ancien Joseph, il fait lever autour du nouveau. Peu après Gerson vint le franciscain S. Bernardin de Sienne, puis, un siècle plus tard, le dominicain Isolani et sainte Thérèse. Mais, ce que firent S. Bernardin par ses prédications, Isolani par sa *Somme des dons de S. Joseph*, sainte Thérèse par son ardente dévotion, Gerson l'avait fait avant eux et devant l'Eglise universelle. — « Gerson, dit aussi le P. Barri, a, plus que tout autre dans l'Eglise, avancé la glorification terrestre du saint Epoux de Marie, du Père nourricier du Sauveur. »

Sur Gerson, voir l'intéressante monographie de L. Masson, gr. in-8, Lyon 1894. — Une autre monographie à laquelle nous avons témoigné beaucoup moins de sympathie, c'est celle de M. Lafontaine, Paris 1906 (voir *Ami* 1907, p. 172 et 411).

[2] Le siège de Cambrai n'a été érigé en archevêché qu'au XVIe siècle, pendant le Concile de Trente, sous l'épiscopat de Maximilien de Berghes.

tellement à elle par le plus vertueux amour. — De plus, il est vierge, époux d'une épouse vierge (cp. III-IV).

Il est plus spécialement destiné à prendre soin de Jésus enfant, dont il est le père légal *non carnali semine, sed mystico spiramine :* c'est un vice-père, *vice pater*. Il est le confident des secrets célestes, car il reçoit la révélation du mystère caché de l'Incarnation (cp. V-VI).

A des fonctions sans égales correspondent d'incomparables Vertus. Saint Joseph est le Juste par excellence : car, sous le nom de *justice*, l'Ecriture exprime généralement la sainteté d'une vie pleine de foi et de mérites. C'est à cause de ces perfections qu'il eut mission de promulguer aux hommes le Nom de Jésus imposé de toute éternité par Dieu et révélé par l'Ange dans le temps (cp. VII-VIII).

C'est sous ses yeux que se sont accomplis les plus grands mystères de notre foi. Il était présent à la naissance et à la circoncision du Christ : alors commença la Passion du Christ pour nous et la Compassion de Joseph pour le Christ. Il fut témoin de l'adoration des Mages et de la Présentation du divin Enfant au Temple ; il entendit les paroles de Siméon et d'Anne prédisant les futures destinées du Christ (cp. IX-X).

Non seulement il entendit les prophètes, mais il conversa souvent et familièrement avec les Anges. Par quatre fois les esprits angéliques ont fait entendre à ses oreilles des paroles de consolation. — Enfin il eut la suprême gloire de voir la Mère et le Fils de Dieu placés sous sa dépendance. Il est le chef de la trinité terrestre. *O mira et stupenda novitas ! O mira et miranda humilitas ! Subditur servo Dominus, humiliatur homini Deus !* (cp. XI XII).

On le voit, ce petit traité est complet : pas une des prérogatives de saint Joseph n'y est oubliée. Il a été très remarqué en ce temps-là, puisque les bréviaires des Carmes et des Minimes, qui datent du commencement du XVe siècle, nous en font lire les pages comme leçons de l'Office de saint Joseph. Et dès les débuts de l'imprimerie nous en trouvons plusieurs éditions, à Bruxelles en 1480, à Venise et à Strasbourg en 1490 (plus tard à Douai, en 1634). C'est le nom de Gerson que la postérité a surtout retenu, parce que la piété de Gerson était d'une tout autre puissance communicative que la piété de d'Ailly ; et c'est à Gerson qu'est échu l'honneur de porter la parole pour le culte de saint Joseph devant l'Eglise assemblée en Concile œcuménique. Mais d'Ailly, sur ce point comme sur d'autres, avait été le maître de Gerson : Gerson lui-même a tenu à nous le dire, et nous remercions M. Salembier de nous l'avoir remis en si docte et si pieuse lumière. — M. Salembier caractérise ainsi le rôle de l'un et de l'autre :

> Il semble que, dans leurs œuvres de propagande en faveur de la dévotion à saint Joseph, ces deux hommes se soient partagé les rôles selon leurs aptitudes et leurs goûts. D'Ailly est bref et absolu, comme un syllogisme : c'est un théologien qui ressemble à un chevalier bardé de fer ; Gerson est plus doux, plus sympathique, plus orateur et plus poète ; si le premier est un esprit, le second est un cœur. A d'Ailly appartient la première idée, qu'il expose d'une manière dogmatique, non sans vigueur et sans sécheresse. A Gerson revient l'exposition morale, mystique et dévote. D'Ailly est l'initiative féconde, Gerson le développement oratoire et spirituel.
>
> Le dogme précède naturellement la morale, comme la théorie passe avant la pratique. Ainsi d'Ailly est le précurseur de Gerson [1].

Ce n'est que deux siècles plus tard, et à la suite de la vigoureuse impulsion imprimée par sainte Thérèse, que la fête de saint Joseph fut étendue à l'Eglise universelle (1621). Pourquoi ces longs délais ? Peut-être saint Joseph, *vir obedientissimus*, n'a-t-il pas voulu tenir sa glorification d'un Concile où l'esprit de désobéissance se donna plus d'une fois libre carrière. De même, vingt ans après Constance, le Concile de Bâle définira (1439) l'Immaculée Conception (dans des conditions d'ailleurs pitoyables : voir *Ami* 1910, p. 1011). Mais cette fois non plus, la Providence ne permettra pas que la définition reçoive la sanction du Chef de l'Eglise : ce n'est point par les gens de Bâle que ce fleuron devait être ajouté à la couronne de Marie.

[1] M. Salembier, depuis tantôt trente ans, a donné le meilleur de ses recherches érudites à l'époque du Grand Schisme, et à Pierre d'Ailly en particulier. Déjà sa thèse latine de doctorat en théologie (1886) portait sur d'Ailly. Et il nous prépare, de d'Ailly, une histoire complète qui promet d'être un monument. Moins sympathique et moins attachant que Gerson, d'Ailly a été un homme universel. Il a fait de remarquables découvertes dans presque tous les genres de sciences auxquels il s'adonna. Il présenta aux Conciles de Rome (1411) et de Constance (1417) le projet de calendrier qui sera plus tard complété et adopté par Grégoire XIII (1582). Une de ses œuvres cosmographiques, l'*Imago mundi*, exerça une vive influence sur l'esprit de Christophe Colomb, qui l'a citée et couverte d'annotations (il y aura là, dans le volume de M. Salembier, un chapitre capital pour l'histoire de la découverte de l'Amérique). D'Ailly a exercé une véritable royauté intellectuelle au XVe siècle. Et quant à son rôle politico-ecclésiastique, il est de premier ordre : il se dévoua de toute son âme à faire cesser le schisme. C'est lui qui le premier en France proposa la voie du Concile général qui devait finalement réussir. Comme l'a fort bien dit un érudit allemand, Max Lenz, aujourd'hui recteur de l'Université de Berlin, « le développement du schisme et surtout les événements du Concile de Constance ne se comprennent pas en dehors de l'action personnelle de l'évêque de Cambrai. On pourrait faire l'histoire de ces quarante années sous le titre de : *Pierre d'Ailly et son temps.* »

Le volume de M. Salembier est attendu avec d'autant plus d'impatience que des protestants allemands ont abusé de certaines récriminations de d'Ailly pour faire de lui un précurseur de la Réforme. Et, à leur suite, l'ineffable M. Guignebert, qu'un caprice ministériel a improvisé professeur d'histoire des religions à la Sorbonne et qui a écrit jadis sa thèse latine sur l'*Imago mundi* et les autres travaux géographiques de d'Ailly (1902), M. Guignebert donc s'en va disant que l'Eglise romaine s'obstine à cacher depuis des siècles les œuvres jugées compromettantes de d'Ailly : ce qui est si peu vrai, que la plupart de ces œuvres ont été éditées dès l'invention de l'imprimerie. — Ce M. Guignebert s'est distingué, cet hiver, parmi les orateurs des *Conférences du Dimanche* du Grand-Orient de France, Paris, rue Cadet, 16 ; il a parlé, le 19 janvier, sur *La conscience sociale, ses formes premières : la religion.* Là, au Grand-Orient, il doit se sentir mieux à sa place qu'à la Sorbonne.

Voir ce que nous avons dit du précédent volume de M. Salembier, *Ami* 1913, p. 77-78.

IV. — Le Dr Gföllner, à la veille du Carême de l'an dernier (*Quartalschrift* de Linz, fascicule I de 1912), rappelait à la vérité exégétique les prédicateurs allemands qui dramatisent outre mesure, dans leurs sermons sur la Passion, la scène des résurrections de morts qui auraient eu lieu « à » la mort du Christ. Et il citait, entre autres, un recueil de *Fastenpredigten* de J. Mach, où on lit ceci : « Les morts sortent de leurs tombes, circulent dans la ville sainte, et, d'un doigt menaçant, montrent le Golgotha, théâtre du plus horrible des crimes. »

L'avertissement du Dr Gföllner, utile en Allemagne, ne sera pas superflu en d'autres pays.

D'abord, est-ce vraiment le Vendredi-Saint, à la mort du Sauveur, que les morts ont ressuscité et apparu ?

Relisons le texte évangélique, Matth., XXVII, 52-53 : *Et monumenta aperta sunt : et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis* POST RESURRECTIONEM EJUS, *venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.*

Trois phénomènes miraculeux nous sont relatés dans ces versets : 1° ouverture des tombes, 2° résurrection des morts, 3° apparitions dans la ville.

Le premier fait, — ouverture des tombes, — a bien eu lieu le Vendredi-Saint, en même temps que la terre tremblait et que les roches se fendaient.

Le troisième, — apparitions, — est postérieur à la résurrection du Christ.

Faut-il rattacher le second, chronologiquement, au premier, ou au troisième ?

Il semble plus indiqué de le rattacher au troisième : les morts ne sont apparus qu'après la résurrection du Christ : c'est donc alors seulement qu'ils seraient ressuscités, donc le jour de Pâques seulement, et non le Vendredi-Saint. Si l'Evangéliste en parle dans le récit des événements du Vendredi-Saint, c'est par anticipation, et pour grouper en un seul récit la série des prodiges dont la mort du Christ a été l'occasion. — Maldonat va même plus loin, et croit que ce n'est qu'après la résurrection du Christ que les tombeaux se sont ouverts.

Placer ainsi au jour de Pâques la résurrection de ces morts, cadre mieux avec le mot de saint Paul, I Cor., XV, 20 : *Christus resurrexit a mortuis primitiæ* (ἀπαρχή) *dormientium.*

Une autre question qui a été posée au sujet de ces résurrections : — Ces *corpora* sont-ils les vrais corps de ces morts, ou seulement des corps apparents (comme c'était le cas, par exemple, dans les théophanies et angélophanies de l'Ancien Testament) ? Rien n'indique qu'il s'agisse simplement de corps apparents. Bien au contraire, du moment que ce prodige devait faire éclater la victoire du Christ sur la mort, il n'est pas possible de ne voir ici que de simples apparitions d'*animæ separatæ* : il y faut entendre une vraie résurrection, une vraie revivification du corps par l'âme redevenue sa forme substantielle. — De plus, de ce but apologétique du prodige on peut conclure que ces morts ainsi ressuscités n'étaient pas tant des Justes et des Saints de l'Ancien Testament morts depuis longtemps (comme Abraham et David) que des contemporains du Christ, morts probablement depuis peu et dont la résurrection indéniable devait ainsi attester sûrement la divinité du Christ.

L'expression *apparuerunt multis* semble indiquer encore que ces ressuscités sont apparus dans un corps transfiguré, dans le *corpus spiritale* qui n'est plus soumis aux lois de la matière et de l'espace : ils n'auraient donc été visibles que pour ceux à qui ils apparurent.

Enfin cette résurrection fut-elle provisoire ou définitive ? — Question très controversée. Saint Augustin (*Ep. ad Evod.*, 164, 9), Salmeron, dom Calmet, le célèbre apologiste allemand Schanz, etc., pensent que ces ressuscités sont de nouveau retournés à leur tombe. — Mais la grande majorité des exégètes sont d'avis contraire et pensent qu'ils sont entrés au ciel avec le Christ dans leurs corps transfigurés : ainsi saint Ambroise (*In Ps. I*, n. 54), saint Jérôme (*Ep.* 120, 8), S. Epiphane (*Hæres.*, 75, 8), S. Cyrille, S. Anselme, Maldonat, Suarez. — Saint Thomas, dans la *Somme* (III, q. 53, a. 3, ad 2), mentionne les deux opinions et incline dans le sens de saint Augustin ; mais dans ses Commentaires (*ad Col.* I, lect. 5 ; *ad I Cor.* V, lect. 3), il dit expressément : *surrexerunt tanquam intraturi cum Christo in cœlum.*

V. — M. Faguet a donné à *La Revue* (1er décembre 1912) un article à propos du dernier livre de M. Stapfer, *L'inquiétude religieuse du temps présent.* Plusieurs parmi nous font risette à M. Faguet, ayant l'air de le croire déjà orienté vers la foi. C'est là une croyance certainement prématurée. Si quelques dires de M. Faguet ont pu sembler favorables à la religion, ce n'est pas sa faute ; et lui-même ne songera pas plus à s'en réjouir qu'il ne voudrait d'ailleurs en rougir. Il n'est ni religieux ni antireligieux ; mais c'est un type décidé d'areligieux. Voir là-dessus *Ami* 1910, p. 60 ; 1909, p. 280 ; et voir maintenant les lignes suivantes, que nous transcrivons du récent article sus-mentionné : elles sont blasphématoires, et tristement révélatrices de son état d'âme et de sa manière sophistique :

La morale 1° postule-t elle Dieu, comme l'a voulu Kant ; 2° reçoit-elle au moins de la croyance en Dieu un grand secours ? Ceci c'est les rapports de la religion avec la morale.

La morale postule-t-elle Dieu, je ne le crois pas, et il me semble que M. Stapfer ne le croit pas beaucoup non plus. La morale ne postule Dieu que comme *sanctionneur*, que comme rémunérateur et vengeur, que comme inventeur et conservateur d'un paradis, d'un enfer et d'un purgatoire (cette dernière invention apparaît ridicule, naturellement, à M. Stapfer et me paraît la plus sensée du monde : *si j'osais penser sur ces matières, je ne croirais qu'à un paradis et à un purgatoire).* La morale ne postule Dieu que comme redresseur du

mal que subit le juste ici-bas, du bien dont jouit l'injuste ici-bas.

Oui bien ; mais la croyance en un Dieu rémunérateur et punissant, est peut-être postulée par la morale, mais *elle détruit la morale*, ce qui est à considérer. Certainement, la croyance aux récompenses et aux peines d'outre-tombe détruit la morale ; car si vous croyez à ces récompenses et à ces peines, vous ne faites pas le bien pour le bien, mais pour le pourboire et par crainte du fouet ; et donc vous n'êtes pas moral du tout... M. Maeterlinck dit *très bellement :* « Faire son devoir dans l'espoir d'une récompense doit avoir aux yeux d'un Dieu sage la même valeur que faire le mal parce qu'il nous profite. » — Dire « j'ai mérité » détruit tout mérite. Être sûr d'une récompense parce qu'on a bien fait, vous fait indigne de toute récompense. On est d'autant plus en dehors de la récompense qu'on y a compté en faisant le bien. Il faut n'avoir aucun but en étant honnête pour qu'il soit juste qu'on atteigne le but. — Maeterlinck : « Moins on sait pourquoi l'on fait le bien, plus est pur le bien que l'on fait... Demandez à des justes pourquoi ils le sont ; celui qui pourra le moins vous répondre sera le juste le plus parfait. » — Donc la croyance en un Dieu rémunérateur et vengeur est peut-être postulée par la morale, mais elle la détruit. La croyance en un Dieu rémunérateur et vengeur *est immorale*. On peut aller jusqu'à dire très logiquement qu'elle est *l'immoralité même*.

Là-dessus M. Faguet réfléchit allègrement que cette « terrible argumentation » est une niaiserie, parce qu'elle met l'absolu dans une chose toute pratique qui ne comporte pas l'absolu et qui l'exclut. — Comment cela ? Voici ; et c'est pour M. F. une occasion d'accentuer encore son blasphème :

Oui bien, le croyant parfait, qui ne doute pas du tout du ciel et de l'enfer, *et qui y croit absolument sans cesse* et qui fait le bien en conséquence, n'a pas un atome de moralité... Seulement cet homme n'a jamais existé ; la croyance absolue et incessante n'existe pas ; il y a toujours doute, si vous entendez par doute absence de croyance absolue et perpétuelle ; et, *du moment qu'il y a un minimum de doute*, le mérite reparaît ; le croyant a en lui un élément « d'amour pur » et, par conséquent, de mérite : en tant qu'espérant la récompense, il ne la mérite pas ; mais *en tant que n'en étant pas sûr*, il la mérite.

M. Faguet accorde encore que, même « à supposer le croyant parfait et perpétuel, il y a entre le bonheur présent et le bonheur lointain une différence qui équivaut à la différence entre le certain et l'incertain » : « Le bonheur lointain est dans la pratique *comme s'il* était incertain (c'est M. F. qui souligne ce *comme si*), par où le mérite reparaît et il y a mérite à préférer le paradis d'outre-tombe à un de nos paradis terrestres. » — Mais il revient à sa conclusion :

Il n'en est pas moins que c'est un embarras pour la foi d'être telle, que *si elle est parfaite, elle soit immorale* et qu'elle doive être faible pour ne pas ruiner la moralité ; car il reste que dans tous les cas, elle l'altère. Le croyant qui se sent *forcé de ne pas trop croire* pour rester méritant et moral, et qui voit qu'il ne serait tout à fait méritant et moral que s'il ne croyait pas du tout, est, quoi qu'on puisse dire, *un peu gêné dans sa croyance et par sa croyance*. Il reste entre la morale et la croyance au Dieu sanctionneur une antinomie, qui dans la pratique peut être plus ou moins forte et très accusée ou presque nulle, mais qu'il ne faut pas nier qui soit réelle. La morale, en s'épurant, en se raffinant, si vous voulez, ronge la foi.

Reste la seconde question annoncée par M. F. : la croyance au moins donne-t-elle secours à la morale ? la morale est-elle aidée par la croyance ? — « Le bon sens un peu superficiel répond tout de suite : oui ; mais ce n'est pas sûr. » — Ce qui empêche que ce soit sûr, c'est la question du mal sur la terre :

Si Dieu est et s'il est unique, il est tout-puissant ; et si le mal existe ici-bas, il ne faut pas dire : C'est qu'il l'a permis : mot vide de sens quand il s'agit d'un tout-puissant ; il faut dire : C'est qu'il l'a voulu. Or, un Dieu qui veut le mal est incompréhensible ou odieux, et mieux vaut alors qu'il n'existe pas. Ce serait sa seule excuse. — « Et l'excuse de Dieu, c'est qu'il n'existe point, » a dit je ne sais plus quel poète philosophe du XVIII^e^ siècle.

Il est certain qu'on ne sortira jamais de là que par des échappatoires peu rationnelles. Dire que Dieu a voulu le mal comme une « épreuve, » peut se soutenir quand il s'agit des hommes ; mais les animaux souffrent aussi, et l'on ne voit pas quelle épreuve il est bon ou salutaire ou utile ou raisonnable qu'ils subissent. Dire que le mal est une punition d'une première faute ne fait que reculer la question en la laissant tout entière... Si l'homme a commis une première faute, c'est que Dieu l'a *permis*, c'est-à-dire qu'il l'a *voulu* (c'est M. F. qui souligne). Qu'est ce Dieu tout puissant, tout juste et tout bon qui veut que l'homme soit coupable pour le pouvoir punir ? De toute façon, Dieu est l'auteur du mal sur la terre, du mal moral et du mal physique...

Donc Dieu considéré comme *sanctionneur* altère la morale, et Dieu considéré comme tout-puissant altère la foi...

Voyez le circuit. Dieu tout-puissant, pour les raisons ci-dessus, répugne à la raison et à l'amour, et je dirai donc répugne à la religion naturelle. Mais *il se sauve* (c'est M. F. qui souligne) ou on prétend le sauver en disant que, en tant que rémunérateur et vengeur, il *répare* le mal sur la terre, ce qui le justifie. Mais, dès qu'il est réparateur, c'est, nous l'avons vu, la morale qu'il détruit ou tout au moins qu'il altère. — De sorte que, comme tout-puissant et voulant le mal, il ruine la religion, et comme rémunérateur et vengeur il ruine la morale. Que de raisons de ne pas croire !

Et cependant M. Faguet va conclure que l'on peut croire encore, et même que l'on « doit croire plus que jamais. » Pourquoi ? — Parce que, outre les solutions de logique à toute outrance, du *tout ou rien*, il y a les « stations intermédiaires » auxquelles le bon sens consent et où l'on peut se reposer dans une foi qui n'est, au vrai, qu'une espérance, mais qui est une « foi » cependant, dans le sens de « confiance ».

Mais, pour nous, purement et simplement ce n'est pas la foi. C'en est le contraire. Nous n'insistons pas. Ce qu'on vient de lire suffit. M. Faguet, dans sa demi-douzaine d'articles quotidiens, s'amuse à jongler avec toutes sortes d'idées. Quand il s'agit d'idées aussi graves que celles dont il vient d'être question, le plus élémentaire bon sens devrait inviter d'abord à demander à la théologie catholique l'intelligence de ces notions de foi, d'espérance, de mérite, de prière. Il y a des jongleries innocentes ; celles-ci, non. Le jongleur du fabliau cuidait glorifier Notre-Dame par ses jongleries : ni Notre-Dame ni personne, pas même le bon sens, n'est glorifié par les pirouettes de M. Faguet.

VI. — Lire dans *Romans-Revue* du 15 déc. 1912 la fin de l'enquête si consciencieuse et si minutieuse menée sur les hebdomadaires pour enfants et adolescents. M. Bethléem a fait là une œuvre d'assainissement social nécessaire et méritoire au premier chef (car ce n'est pas une besogne égayante que de se courber des heures et des jours sur ces milliers de pages, insipides le plus souvent et plus d'une fois graveleuses). Voici le tableau d'ensemble qui résume son travail :

1° JOURNAUX MAUVAIS : *L'ami de la Jeunesse ; — Les Aventures du colonel Ronchonot ; — Le Cri-Cri ; — L'Echo du Nord, supplément illustré ; — L'Epatant ; — Fillette ; — L'Illustré national ; — Le petit Illustré ; — L'Inédit ; — L'Intrépide ; — Le Jeudi de la Jeunesse ; — Le Journal des Ecoliers* (Belgique) ; — *L'Œil de la police ; — Le Petit Journal illustré de la Jeunesse ; — Le Petit Soldat de France ; — Les Romans de la Jeunesse ; — La Vie de garnison :* — tous journaux « gravement dangereux, scandaleux, malfaisants pour les enfants et adolescents et même la plupart des lecteurs » ;

2° JOURNAUX MÉDIOCRES : *Le Bon Point ; — Le Journal rose ; — Mon Dimanche ; — Le Journal des Voyages :* — tous journaux « médiocres dans le sens péjoratif du mot », c.-à-d. au moins dangereux : on peut à la rigueur les tolérer pratiquement dans certains cas aux mains des enfants ; mais en général les tenir pour suspects [1] ;

3° JOURNAUX INSUFFISANTS, c.-à-d. neutres : *Les Belles Images ; — Diabolo-journal ; — L'Ecolier illustré ; — La Jeunesse illustrée ; — Le Saint-Nicolas ; — Le Journal de la Jeunesse ; — Mon Journal ; — Le Pêle-Mêle* (à ce dernier toutefois il faudrait demander 1° de supprimer ses annonces de sorcellerie, magie, hypnotisme et autres réclames suspectes ou provocantes ; 2° de n'avoir plus rien de commun avec le journal ultra-licencieux qui s'appelle *Pages Folles*) ;

4° JOURNAUX BONS ET EXCELLENTS : *L'Ami des enfants ; — L'Echo du Noël ; — Ma Récréation ; — Le Noël ; — La Poupée modèle ; — La Semaine d'Averbode* (Belgique) ; — *La Semaine de Suzette.*

Correspondant du 10 janvier, article clair et documenté du P. Lagrange sur *les fouilles de Suse d'après les travaux de la Délégation en Perse*, la plus vaste mission scientifique que l'on ait connue depuis celle que Bonaparte organisa en Egypte. (Sur les cinq ou six premières années de travail de cette Délégation, voir déjà *Ami* 1903, p. 500 ; sur la stèle d'Hammourabi en particulier, *Ami* 1903, p. 135).

Revue Bleue du 11 janvier, article de M. Maurice Lair, *Les Allemands peints par eux-mêmes :* « Tout le monde nous jalouse et nous hait. Nous ne demandions pourtant qu'à être aimés. Mais l'univers s'obstine à ne pas nous comprendre... » Ils sont gauches ; ils sont parvenus trop vite, disent-ils, ils manquent d'aisance dans leur nouveau rôle (en avaient-ils tant que cela dans l'ancien ?)... Autrefois ils avaient trop conscience de leur infériorité, ils courbaient l'échine devant tout le monde ; et aujourd'hui ils croient exceder encore en ce sens, mais avec cela une susceptibilité étonnante, une morgue phénoménale, une humeur chatouilleuse toujours prompte à la querelle violente : « Quoi de surprenant si l'Allemand toujours sur ses ergots, *der stets pikierte Deutsche*, est en passe de devenir proverbial ? »... Autrefois on parlait de la simplicité, de la bonne simplicité allemande ; aujourd'hui « désir immodéré de paraître », ils veulent « épater », ils ne savent faire que Kolossal ; et quand tel Français en voyage, devant l'insolence que l'on met à lui vanter les splendeurs des gares germaniques, répond : « En France, nous ne sommes pas assez riches pour faire aussi grand », ils n'aperçoivent pas l'ironie. Donner l'impression de la force, tout est là. Un jeune docteur de Harvard disait : « Bismarck roulait toujours de gros yeux » : les Allemands d'aujourd'hui, même quand ils sont braves gens, jouent au Bismarck, roulent de gros yeux. — « Quand on n'a pas réussi à se faire aimer, disait le prince de Bülow, il faut du moins se faire craindre [1]. » — Tout cela, et beaucoup d'autres choses, ce sont des Allemands qui le disent d'eux-mêmes. Et M. Lair conclut : — « Et le jour le plus dangereux pour la paix du monde, sera le jour où l'Allemagne s'imaginera que le monde ne la craint plus. »

La mort récente du physicien français Charles Bourseul a ramené l'attention sur une prétendue découverte qu'il aurait faite du téléphone vingt ans avant Graham Bell. M. Dauzat *(Revue scientifique*, 4 janvier) montre qu'il y a là une exagération. Oui, Bourseul a bien essayé, dès 1854, la transmission des sons du langage par la voie électrique ; mais il n'a pas réussi, et le principe même de son expérience n'avait rien de commun avec celui de l'appareil de Bell. Au lieu d'utiliser les phénomènes d'induction (encore mal connus alors) pour répéter la parole elle-même, il se bornait à produire, au moyen d'une plaque vibrante et d'un courant interrompu, des signaux analogues à ceux du télégraphe Morse. Le véritable téléphone est l'œuvre de Bell qui le fit breveter en 1876 et le montra, sans succès d'ailleurs, à l'Exposition de Philadelphie en 1878, avec si peu

[1] *Le Journal des Voyages* notamment passe volontiers pour neutre ; mais c'est d'une neutralité par trop hostile au dogme catholique : en lire des preuves dans l'art. cité, p. 899-900.

[1] Rappelez-vous la fameuse strophe de Félix Dahn :

Wir schreien zu viel Viktoria,
Hurra und Klingklang gloria,
Wir feiern zu viel Feste.
Einst trieben anders das Spiel.
Wir sprachen wenig, taten viel,
Und die Art war die beste.

« Trop de hurras et de cris de victoire, trop de fêtes. Tel n'était pas le vieux système : parler peu, agir beaucoup, et le vieux jeu était le bon. »

de succès même que la découverte eût passé inaperçue sans l'intervention de l'empereur du Brésil, don Pedro, qui avait connu précédemment Bell professeur et qui fut le premier à s'émerveiller d'un appareil dont personne avant lui n'entrevoyait la rapide et merveilleuse destinée. Le lendemain de la visite de don Pedro, le téléphone était célèbre, en Amérique et en Europe.

VII. — Le discours prononcé par Mgr Lavallée, recteur, pour la rentrée des Facultés catholiques de Lyon (publié dans *Université catholique*, déc. 1912), sous ce titre : *Les Tendances anti intellectualistes et l'enseignement*, est un très beau cri d'espérance, suivi d'un appel à la vigilance.

Cri d'espérance, devant la déroute de nos ennemis d'hier.

Hier, la dernière moitié du XIXe siècle, c'était l'orgueil de la science, l'explication scientifique du monde, de toutes les énigmes du monde. Plus de mystères nulle part, plus d'obscurités inquiétantes, plus de problèmes angoissants. La science a réponse à tout. Donnez simplement, à l'origine, de la matière ; et ce seul postulat suffit. A cette matière il faut une force qui l'agite : mais cette force lui est intrinsèque. Cette force fut d'abord pur mouvement; elle a cherché, en tâtonnant, inconsciente, durant combien de siècles et à travers combien d'échecs, nul ne le sait, elle a cherché toutes les issues des possibles ; et elle a fini par trouver la voie lumineuse, en prenant conscience d'elle-même et de son œuvre, sous le nom de raison humaine ; et cette voie lumineuse s'étend à l'infini devant elle.

Et voilà le monde expliqué. Voilà découverte, non pas une loi, mais la loi du monde : — « Que si cette admirable réduction était vraie, s'écrie Taine *(De l'Intelligence*, II, p. 453), non seulement tous nos problèmes physiques, chimiques et physiologiques..., encore davantage, tous les problèmes concernant un être quelconque, moral ou physique, seraient au fond des problèmes de mécanique. »

Que sommes nous ? D'où venons-nous ? demandait Pascal jadis et Brunetière plus récemment dans son terrible article du 1er janvier 1895 sur les faillites de la science... Passe encore pour Pascal, qui vivait dans un siècle d'ignorance. Mais Brunetière, après cent ans de chimie et de zoologie, venir prétendre que la science n'a pas apporté de solution à ces questions ! Oyez plutôt la brave réponse que lui fait un savant italien, Morselli *(La pretesa Bancarotta della Scienza*, Parme 1895) : — « Nous sommes vertébrés, mammifères, primates, d'un ordre peu dissemblable de celui des quadrumanes... D'où venons nous ?... Nous venons de formes antiques qui, dans l'adaptation aux conditions de la vie, ont acquis le petit nombre de caractères spécifiques par lesquels nous nous distinguons des autres anthropoïdes... »

Qu'est-ce que l'âme ? Un mot que l'on a eu le tort de prendre jusqu'ici pour une chose : — « L'âme, écrit Renan *(Avenir de la Science*, p. 181), est le devenir individuel, comme Dieu est le devenir universel. »

Il y a encore ce problème torturant de la douleur... Mais voici un personnage de Balzac qui, devant sa femme en larmes sur les ruines de leur amour et de leur foyer, proclame les consolations de la chimie : — « Tiens, j'ai décomposé les larmes. Les larmes contiennent un peu de phosphate de chaux, de chlorure de sodium, du mucus et de l'eau... »

« Le monde est aujourd'hui sans mystère, » oraculait Berthelot en 1895 contre Brunetière. Je crois bien ! il avait inventé l'acétylène : comment osait-on encore parler d'obscurité ?

« Pour moi, pontifiait Renan *(Avenir de la Science*, p. 23), je ne connais qu'un seul résultat à la science, c'est de résoudre l'énigme, c'est de dire définitivement à l'homme le mot des choses, c'est de l'expliquer à lui-même. »

Or, de tout cet enthousiasme scientifique, de toutes ces vaines espérances fondées sur la science, il ne reste plus rien. La jeunesse qui pense a compris qu'on s'est moqué d'elle ; que ces prétendues réponses de la science passent à côté de la question ; que quand l'homme demande ce qu'il est, ce n'est pas pour apprendre qu'il est un vertébré ; que ce treillis de lois physiques n'enserre pas la réalité immense et que ce n'est point par la chimie que les horizons d'au-delà du monde seront jamais fermés ; que l'aspect mécanique de l'univers, ce peut bien être ce que les yeux aperçoivent, mais non point tout ce qui est, non plus que la couleur superficielle n'est la profondeur de l'être... Dans un des récents salons de peinture, à Paris, l'attention était fortement attirée par un plafond dont le symbolisme déconcertait un peu la critique : — « Que pensez-vous de cela ? » demanda un critique d'art au pompier de service, qui, les yeux braqués sur la toile, semblait perdu dans la contemplation. — « Je pense, dit le pompier, que, quand cela brûlera, cela fera de la bien mauvaise fumée. » Ce pompier jugeait les choses à son point de vue très spécial, au point de vue pompier. Eh bien ! l'explication scientifique de l'univers, la religion scientifique, c'est un peu la perspective du pompier.

On s'est tellement désabusé de la science, que l'on a passé la mesure. La raison a tellement failli à ses promesses, qu'on l'a proclamée en banqueroute générale. — « La raison, écrit Maurice Barrès, quelle pauvre petite chose à la surface de nous-mêmes ! » Par delà la raison, ce qu'il s'agit de retrouver, ce sont les « données immédiates de la conscience. » Ce sont les « intuitions » qui sont l'éclair de la réalité. Marchons à la lumière de nos intuitions, et ne laissons plus l'intelligence discursive les recouvrir de ses prestiges. Faisons fête à Bergson, qui « a tué l'intellectualisme, » écrit W. James. — Et M. Faguet, mélancoliquement *(Revue hebdomadaire*, 20 juillet 1912) : — « La

tendance générale est l'anti intellectualisme, doctrine qui est la forme même de la réaction contre Comte, Renan et Taine, doctrine qui se défie de la puissance et de la vertu de l'intelligence, de sa force à voir quelque chose dans les choses, doctrine qui s'oppose au rationalisme, doctrine enfin qui en appelle au sentiment, au cœur, comme disait Pascal. »

Or, cet anti-intellectualisme, il n'est pas défendu d'y prendre quelque maligne complaisance, quand on se rappelle tout ce que nous avons eu à souffrir des fantaisies pseudo-scientifiques et de la domination du rationalisme. Mais il faut s'en défier d'abord, et se garder de se laisser guider au courant. Le rationalisme à la Renan fut pour nous un ennemi brutal ; l'anti-intellectualisme d'aujourd'hui professe, à notre endroit, des sympathies que nous croyons les plus sincères et les plus chaleureuses du monde. Mais il n'en est pas moins un danger pour nous. Nous sommes une doctrine ; nous sommes un enseignement. A une doctrine ce qu'il faut, c'est la foi, c'est l'adhésion de l'intelligence, et non point la sympathie seulement. Qui nous est plus sympathique que Maurice Barrès ? Qui s'est dévoué plus ardemment à créer un courant de sympathie pour nos vieilles églises de village ? Faut-il cependant nous estimer satisfaits, si ce mouvement de sympathie est incapable de nous gagner même celui qui en est le noble promoteur ?

Oserais-je le dire — mais j'ai peur qu'on ne m'accuse d'être ingrat, ou d'avoir une fierté trop susceptible, — après avoir serré les mains qui nous prêtent assistance, rentré chez moi, et seul, je songe comme cette église de village menacée représenta dans le passé la richesse de la foi, comme ces ornements, ces motifs d'architecture qui intéressent maintenant les esthètes, rappellent la fortune du foyer de famille. Est-il possible que nous soyons réduits, pour la garantir aujourd'hui des ruines, à recourir au crédit de ceux qui sont nos amis, et non pas nos frères ? Il y a, dans cette tutelle, quelque chose qui me touche et qui m'humilie : car c'est une détresse bien grande, que d'exploiter la sympathie.

C'est la foi que nous demandons. C'est par la foi que l'on est chrétien. Et c'est pourquoi l'œuvre capitale, c'est l'enseignement chrétien, depuis l'école de village jusqu'à l'Université catholique. Mgr Lavallée rappelle à ce propos les dires étranges (déjà signalés ici l'an dernier, *Ami* 1912, p. 590) de M. l'abbé Lorette (dans *Revue hebdomadaire* du 11 mai 1912). Réjouissons-nous des sympathies qui viennent à nous, à nos œuvres, à notre culte, à notre soutane ; mais mesurons l'espérance que nous en devons concevoir à la foi qui entre dans les âmes.

Et non pas à une foi quelconque, non pas à cette foi « implicite » dont parlait J. Lemaître (dans son *Chateaubriand)* sans la comprendre, à cette « sorte de foi sentimentale, esthétique et sociale, qui est la foi tout de même,... mouvement du cœur,... chose infiniment commode... » Non, tout cela ce n'est pas la foi. Ce n'en est pas même la préface. Certaines formes de sympathie même sont plus inquiétantes, plus douloureuses qu'une antipathie déclarée où l'on pourrait se dire qu'il n'y a peut-être qu'une de ces hostilités qui tombent au gré des circonstances, tandis que, dans le cas de J. Lemaître et de beaucoup d'autres, c'est l'esprit qui résiste aux tendances du cœur : or, il n'y a pas de foi, si l'esprit ne se plie :

Il n'y a pas de foi sans la soumission de l'esprit. La foi sincère ne fait pas au scepticisme sa part. La conception d'un homme dont le cœur serait chrétien et dont l'esprit serait philosophe est en abomination devant la loyauté de la foi. Donner à Jésus-Christ nos gestes, notre admiration, notre émotion, ce n'est même pas avoir ébauché une réponse à la question qu'il faisait perpétuellement : *Credis, croyez-vous ?* — Lui refuser notre esprit, c'est n'avoir pas commencé à être chrétien ; car, puisqu'il a dit : *Je suis la Vérité,* celui-là ne le reconnait pas, qui ne le reconnait pas pour être la Vérité.

Croire à une vérité immuable, voilà ce qui nous distingue, nous catholiques, et nous donne notre physionomie dans le monde où nous vivons présentement...

Sans doute, c'est, au regard de beaucoup, une charge pour le catholicisme que ses dogmes. Une vérité qui fut, qui est, et qui sera, c'est le scandale pour la mentalité relativiste que les spéculations erronées ont faite à l'esprit. Mais nous ne cachons pas le scandale. Nous ne sommes pas des timides. Nous avons des dogmes qui sont, si j'ose dire, plantés en plein courant des choses, et contre lesquels tout le flot peut donner : comme est par exemple d'affirmer la résurrection de Jésus-Christ. Que seulement cette position soit emportée, et tout est perdu pour nous. Nous le disons après saint Paul : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine. » Et il ne nous reste plus qu'à dire : « Nous avons espéré en vous, nous serons confondus éternellement. »

Voilà notre position à nous dans le monde de la pensée. Et si l'on essayait de nous définir, peut-être nous désignerait-on assez en disant que nous sommes, au milieu du relativisme mouvant, les gens pour qui l'absolu existe.

Et c'est ce qui explique l'éminente dignité de l'esprit parmi nous... Après qu'on s'est tant servi du nom de la raison contre la foi, c'est la foi qui va prendre la défense de la raison, dans le discrédit qui la frappe. Et ce ne sera pas certes une nouveauté ; ce sera notre tradition depuis le temps où un des plus grands docteurs de notre Eglise — puisque c'est saint Augustin — écrivait que nous devons avoir un culte pour l'esprit, *valde ama intellectum,*

L'esprit est la plus fière puissance qui soit en nous, comme aussi il est la plus irréductible. On briserait nos membres plutôt que de faire fléchir sa fierté. Et nous pouvons imposer à notre bouche une parole d'assentiment ; mais on ne lui en impose pas à lui, et il peut démentir nos lèvres au même moment où elles prétendent parler en son nom. Il est la puissance profonde, inaccessible à la terreur et à la force ; mais il suffit d'un rayon de lumière pour le maîtriser. Il est comme ces plantes frêles et altières que vous briseriez avant de réussir à en tourner la corolle vers vous ; mais la lumière la tourne en tous les sens, et suffit à l'épanouir...

J'ai lu dans les journaux, il y a quelques jours seulement, que le Pape venait d'ouvrir au Vatican une école pour seize cents enfants du peuple. C'est une leçon pour notre temps.

Voilà le premier de nos chefs, prisonnier non de la force, mais d'une idée : au point que les esprits superficiels s'étonnent d'une captivité que le captif s'impose à lui-même. Non, il ne se l'impose pas ; il est prisonnier d'un principe ; et n'est-ce donc pas là la plus stricte et la plus inéluctable des captivités ? Le temps en passant sur l'injustice n'a pas réussi à ses yeux à lui donner le caractère de la justice. Il entrerait peut-être dans les formules modernes que le fait acquis devint un droit ; et c'est sans doute parce que « le commode » et « l'avantageux » leur tiennent lieu de vérité que les

nations restent muettes. On ne verrait pas un autre souverain s'acharner ainsi contre les faits ; mais celui-là est en même temps le prêtre de la religion de vérité !... Et maintenant, que ce prisonnier de l'idée, je dirais fasse la classe dans sa prison, afin d'assurer le triomphe de l'idée dans l'esprit de l'enfance, c'est ce qui achève pour moi la valeur symbolique de ce spectacle sans pareil. J'aime à voir ainsi un chef de l'Eglise catholique. C'est, parmi la fluidité mouvante de la pensée en notre temps, l'image de l'Absolu, la Vérité immuable que représente la Croix. *Stat Crux dum volvitur orbis.*

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que faut-il penser, au point de vue théologique, de cette assertion : « Les philosophes s'accordent avec les naturalistes pour reconnaître que l'anéantissement du plus faible et du plus imperceptible atome n'a pas encore eu lieu dans l'univers. Rien ne se perd, rien ne se crée... » ?

R. — Il faut, de cette assertion, penser deux choses : 1° que la démonstration en est impossible, et 2° qu'il n'y a aucun inconvénient à la tenir pour vraie, si l'on veut.

L'athée, qui nie l'origine du monde *a Deo* par voie de création, qui admet par conséquent l'éternité absolue de la matière, aussi bien *a parte ante* que *a parte post*, comme disent les philosophes, est logiquement amené à conclure avec Lucrèce :

Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

En bon français : rien ne se crée, rien ne se perd ; et rien ne se perd parce que rien ne se crée. La chute dans le néant est inintelligible pour l'être qui possède *par lui-même, en lui-même*, toute la raison adéquate de son existence.

Quant à ceux qui, avec le droit sens naturel renforcé par la foi révélée du dogme catholique, admettent la création, c'est-à-dire l'existence des créatures *participée*, reçue *ab alio*, existence, donc, qui a eu un point de départ initial, avant lequel elle était pur zéro d'être, la proposition ci-dessus résumée dans le vers célèbre du poète latin n'a plus de sens. La première de ses deux parties est fausse « *ex nihilo nihil* » (*ex* marquant un point de départ rationnel, une succession, non pas une causalité matérielle, comme si la réalité était faite *avec* du néant). La seconde ne peut plus logiquement s'en déduire. Elle est fausse à son tour.

Rien n'empêche que Celui qui tient le fil où il lui a plu de suspendre l'être créé, le coupe et par là-même laisse retomber dans le néant la créature qui ne subsistait en dehors que par l'intervention continuée de l'acte créateur, sous forme de ce que nous appelons *conservation*.

Il est donc certain que l'être créé *peut* tout aussi bien « retourner » dans le néant qu'il en est « sorti, » et cela par la même divine volonté qui reste également maîtresse des deux termes.

Qu'en est-il, qu'en sera-t-il, *en fait?* Absolument parlant, nous n'en savons rien avec certitude. Dieu seul pourrait nous fixer là-dessus, puisque c'est son secret, le secret de sa volonté, qu'il ne nous a pas révélé. Que si nous réservons la seconde question, la question d'avenir, radicalement insoluble pour nous, la première peut paraître plus abordable à notre connaissance.

Depuis l'origine du monde, quelque chose a-t-il été anéanti de ce que Dieu a créé dès le principe ? Cela se pourrait fort bien, par exemple dans des mondes totalement soustraits à nos investigations, insoupçonnés de nous, et par rapport auxquels nous ne savons rien du tout.

En ce qui concerne la partie de la création matérielle qui tombe sous nos sens, notre planète, notre milieu stellaire immédiat, les physiciens ont été amenés à considérer, comme conforme à la constance expérimentale des lois de la nature, la permanence fondamentale de la somme d'être matériel qui s'y trouve, et qui ne fait que subir des modifications de forme ou de qualification accidentelle, sans que rien s'annihile jamais de la réalité qui fait le fond de l'être lui-même. Et si l'on veut appeler atomes, ions, electrons... les derniers éléments analytiques de la matière, la loi de la conservation de l'énergie amène à penser que ces éléments sont restés et restent toujours identiques à eux-mêmes.

Rien ne s'oppose à cette conception de la durée intégrale de la matière, depuis l'instant où elle est sortie des mains du Créateur. La philosophie n'y voit aucun inconvénient ; la science physique y trouve une hypothèse commode et fortement induite ; la théologie n'a aucune raison de la suspecter, sous réserve, bien entendu, qu'on ne fasse pas de cette durée et conservation de fait, une éternité absolue, essentiellement intrinsèque à la matière.

Il semble même que la théologie serait plutôt favorable à la thèse scientifique. *Diligis omnia quæ sunt et nihil odisti eorum quæ fecisti*, dit l'Ecriture. On voit très bien les raisons que Dieu a eues, et aura encore, d'ajouter des réalités nouvelles à son œuvre initiale, par la création successive des âmes spirituelles au fur et à mesure des exigences de la génération humaine, par la mise en acte auprès de la créature des « auxilia » dont il peut lui plaire de l'assister, dans la grâce par exemple, pour la vie surnaturelle et le libre arbitre de l'homme ; mais, à moins que Dieu n'ait trouvé mauvaises, bonnes à détruire, les réalités d'existence où il s'était complu d'abord et où il ne peut pas ne pas continuer à se complaire, en tant qu'elles sont une participation de son propre être à lui, « *Diligis omnia quæ sunt*, » on n'imagine pas de raison suffisante assignable, pour l'ordre de choses présent du moins, à l'anéantissement d'un quelconque des éléments matériels qui le composent : *nihil odisti eorum quæ fecisti.*

En sera-t-il *toujours* ainsi ? C'est un autre problème, insoluble, disions-nous. L'état présent des choses est-il dans la pensée divine destiné à durer tel quel éternellement ? Au point de vue humain, non, assurément. Au point de vue cosmique, non encore, quant à l'ordre actuel, dans ses harmonies avec la vie humaine. Au point de vue métaphysique absolu de la permanence éternelle de la même somme d'être matériel en dehors du néant ? Nous l'ignorons profondément.

Ce qu'on appelle « la fin du monde » sera sûrement la fin du monde humain actuel. Sera-ce la fin absolue de tout monde réel en dehors de Dieu, du Paradis et de l'Enfer éternels ? Sera-ce, au moins, peut-être, la fin d'existence pour certaines de ses parties, si le cosmos présent est remanié seulement et non supprimé dans tout son ensemble ? Nous l'ignorons et n'en pouvons sagement rien conjecturer.

Qu'importent, après tout, ces spéculations oiseuses dans le vide du néant, c'est le cas de le dire ? Si les physiciens ont besoin de la « conservation atomique, » c'est pour la commodité des hypothèses que suggère à leur esprit la considération expérimentale du monde matériel tel qu'il est présentement, tel qu'il s'impose à leurs observations, et non pour alimenter le rêve de chimères qui sont du pur domaine de l'imagination.

Tenons-nous en donc à l'objet solide, tangible, vrai, de nos connaissances, et laissons à la divine Sagesse les secrets qu'il lui a plu de dérober à nos investigations. Admettons, très bien, la conservation atomique intégrale de la somme de matière *créée* par Dieu, et jusqu'à présent conservée *par lui* dans l'existence. Admettons encore que cette conservation se prolongera sûrement tout le temps que durera l'ordre présent des choses avec l'harmonie des lois naturelles, mécaniques, physiques, chimiques et physiologiques qui le gouvernent. C'est bien, ainsi ; et c'est assez.

Q. — Comment traiter la conscience d'un commerçant, débitant de lait, qui déclare allonger quelquefois son lait d'eau dans la proportion d'environ 1 litre et demi pour 20 litres, alléguant : *a)* l'affluence, à Paris, des clients, dont beaucoup iraient se faire servir ailleurs s'ils ne trouvaient pas, à toute heure, la quantité de lait qu'ils désirent ; *b)* que la concurrence est très grande et ce genre de commerce difficile et peu rémunérateur ; *c)* que cette pratique est générale parmi les débitants de lait ?

A quelles conditions, d'après vous, peut-il être absous ?

R. — Laissons de côté la question « civile » que pose à la conscience le danger d'une contravention et des sanctions pécuniaires, des sanctions sociales déshonorantes aussi, qui en peuvent résulter.

Le problème moral est à résoudre, pour ce cas-là comme beaucoup d'autres analogues, d'après les principes bien connus du traité *De justitia* en ce qui concerne les *petits vols*.

Disons d'abord que cette pratique est en soi à condamner comme injuste, un vrai vol, léger si l'on veut, mais enfin un vol. Possible que, vu les circonstances, la légèreté de matière, le faible tort causé à plusieurs personnes différentes, possible que tout cela n'oblige pas *sub gravi* à restitution, et n'entraîne pas refus d'absolution pour qui déclare ne vouloir pas restituer. Oui, très possible ! Il n'en reste pas moins que, malgré ses excuses *a tanto*, cette pratique n'est pas excusable *a toto*, et tombe sous la réprobation générale qui atteint toute œuvre de vol quelconque.

Les moralistes font observer très judicieusement que les petits vols peuvent devenir de gros vols, et comme tels entraîner péché grave et grave devoir de restitution. Cela arrive, par exemple, quand ils se trouvent suffisamment réunis en groupe compact, soit par intention initiale ou « complémentaire » du voleur, soit par fort dommage final causé à une même personne, soit par le dommage global considérable que cause *à la société* la conservation des petits bénéfices ainsi frauduleusement accumulés, et dont il faut se défaire, sinon *ratione damnificationis personalis*, au moins *ratione rei alienæ detentæ*. Dans ces différents cas, qui sont les plus ordinaires et typiques, le vol se trouve globalement grave, et par là-même objet de péché grave pour la conscience de celui qui le connaît et le perpètre comme tel. La restitution s'impose, ou, ce qui est mieux dit, le devoir s'impose au voleur de ne pas garder entre ses mains le bien d'autrui, ainsi en notable quantité injustement acquis. Si la restitution « personnelle » peut et doit se faire, on l'exige, dans les formes et avec les précautions ordinaires ; autrement, c'est aux pauvres qu'il faut verser le boni qui n'a pas le droit de rester dans la caisse d'un honnête homme ; — et alors, si le pénitent refuse, après avoir été convenablement éclairé sur son cas, impossible de l'absoudre, puisque, dans son refus de faire la restitution qui incombe gravement à sa conscience, il commet une faute grave qui le rend « indisposé, » incapable de recevoir validement l'absolution sacramentelle.

Les excuses présentées ne valent rien, s'appuyant sur ce principe faux que la fin bonne justifie l'emploi de moyens mauvais. Le désir de conserver ou d'augmenter sa clientèle, de lutter contre la concurrence, n'empêche pas le vol d'être un vol, qui garde toujours quand même sa caractéristique propre d'immoralité, malgré tous les beaux prétextes dont on essaie de l'encadrer. Pas valable davantage la dernière excuse : « Les autres autour de moi sont voleurs ; donc je puis me permettre de l'être aussi. » Cela ne se discute pas.

La seule manière de tourner proprement la difficulté, pour lui donner une solution moins désagréable, serait d'enlever, si possible, à la pratique en question son caractère de vol — *ablatio rei alienæ invito domino* — en essayant d'établir que les clients connaissent et acceptent cet abus ; et alors « *Scienti et volenti non fit injuria.* » Essai inutile et vain ; car, si les fraudes

du lait sont certainement connues et soupçonnées par les clients, personne ne peut raisonnablement se faire l'illusion qu'ils y consentent, qu'ils les acceptent, alors qu'au contraire la protestation indignée contre cet abus, confirmée par la sévérité des lois, est profonde et universelle.

Seule reste donc possible la solution morale sévère, pour le cas bien entendu des petits vols considérés dans les circonstances qui en font une matière grave, objet, pour la conscience, d'une faute caractérisée mortelle par la théologie morale.

Q. — Dans le moût en ébullition on met de l'acide salycilique (1 gramme pour 15 litres de vin). Cette addition a pour but d'arrêter l'ébullition, et par là d'assurer au vin un meilleur goût et une conservation plus grande.

1° Cet arrêt de l'ébullition n'enlève-t-il pas au vin quelque chose de la validité requise pour le saint sacrifice ?

2° Si le résultat, c'est à-dire l'arrêt de l'ébullition, peut être obtenu sans nuire à la validité, l'addition de la quantité susdite d'acide salycilique laisse-t-elle le vin licite pour la messe ?

R. — L'arrêt de l'ébullition n'empêche pas un vin d'être matière valide, puisque le moût qui n'a pas fermenté est lui-même matière valide. Mais il faut pour cela que les substances employées pour paralyser la fermentation n'aient pas produit dans la masse du liquide une réaction chimique qui altère ou modifie sa nature. A la dose indiquée, l'acide salycilique n'est pas en assez grande quantité pour produire cet effet. D'où le vin conserve sa *validité*.

Mais il n'en est pas de même pour la *licité*. S'il n'y avait qu'arrêt de la fermentation, le vin serait licite puisqu'il a fermenté. Mais il y a en outre une formation de salycilates étrangers à la composition naturelle du vin et qui nuisent à sa pureté d'autant plus qu'ils ne proviennent pas de la vigne. L'acide salycilique, de plus, n'est pas, jusqu'à présent, du nombre des matières tolérées pour les soins à donner au vin, et par suite le vin traité par cet acide devient matière illicite. — Nous n'irions cependant pas jusqu'à dire qu'il y aurait faute grave à s'en servir, si l'on ne dépasse pas la proportion de 1 gramme par 15 litres de liquide. Cette dose nous paraît assez forte pour qu'on ne puisse pas dire : « Parum pro nihilo reputatur, » car l'effet chimique est assez apparent; mais elle est assez infime pour que l'usage du vin obtenu ne soit pas interdit sous peine de péché grave.

Q. — En 1912, p. 737, l'*Ami* soutient l'opinion, qu'il a plusieurs fois émise, qu'on peut équiparer le *bouillon ordinaire de bœuf* à l'assaisonnement à la graisse. Et la grande, la seule raison qu'il donne, c'est que, d'après les décisions de Rome, seul est défendu le *jusculum* ou *succum carnis*, et que le bouillon de bœuf ou de porc tel qu'on le prépare dans les pensions et les maisons bourgeoises n'est pas le *jusculum carnis* interdit, parce que l'analyse chimique démontre qu'il est pauvre au point de vue de la nutrition.

En s'appuyant sur cette réponse, peut-on dire : 1° qu'il est permis de faire du potage (tapioca, vermicelle, etc.) avec ce bouillon ordinaire de bœuf, tel qu'on le prépare dans les maisons bourgeoises (c'est-à-dire un kilo de viande dans 8 à 10 litres d'eau) ; 2° qu'il est permis de mettre dans une soupe de légumes, pour lui donner meilleur goût, une tranche de jambon, ou une carcasse d'oie, ou un os de porc, conservés dans l'eau salée, ou un jarret de veau ? — Il va sans dire qu'on ne prendrait que le bouillon, et qu'on ne mangerait pas la viande.

R. — La coutume, *optima legum interpres*, a jusqu'ici, à tort ou à raison, considéré comme interdit les jours d'abstinence ce qu'on appelle communément le *bouillon gras*. Nous pensons que c'est à tort, spéculativement parlant; mais nous n'avons pas dit qu'il fût loisible de déroger à l'interprétation coutumière, tant qu'une décision romaine ou un enseignement doctrinal suffisamment autorisé n'aurait pas donné un appui de licéité au moins pratiquement probable à notre sentiment, que nous n'avons d'ailleurs présenté que comme une opinion personnelle.

Théoriquement, en effet, on ne voit pas du tout comment le bouillon gras « bourgeois » (1 kil. de bœuf cuit dans 10 kil. d'eau) serait une matière susceptible de tomber sous le précepte d'abstinence qui vise : 1° la *viande*, 2° les *extraits de viande*, 3° le *jus de viande*, et c'est tout.

Or, notre bouillon gras *in casu* 1° n'est pas de la viande ; 2° n'est pas de l'extrait ou consommé de viande ; 3° n'est pas du jus de viande, encore qu'il s'y mêle, en minime partie proportionnelle, du jus de viande. Nous ignorons la formule chimique du bouillon Maggi ; on croit généralement qu'il y entre du bouillon gras : et cependant de bons auteurs (NOLDIN, *De præcept.*, n. 664) tiennent pour licite l'emploi du potage Maggi les jours d'abstinence.

Toutes les cuisinières savent l'énorme différence qu'il y a entre 1° le *sang* de viande, 2° le *jus* de viande condensé dans une sauce courte, 3° le *bouillon* de viande obtenu d'après la formule ménagère ci-dessus. Mettons que ce soit une affaire d'arithmétique et de proportion ; il n'en restera pas moins qu'il y a très loin du *sang* et du *jus* au *bouillon* quant à la contenance respective des éléments azotés qui dérivent de la cuisson.

Encore une fois, c'est là pure théorie, et nous avouons très bien que la délimitation des proportions étant pratiquement difficile, faciles au contraire les abus auxquels pourraient donner lieu extensions et applications pratiques de notre opinion, il y a lieu de s'en tenir à la prohibition coutumière *ad mentem fidelium*. Ce qui ne nous empêche pas de souhaiter 1° que d'autres moralistes se joignent à nous pour faire nombre et créer dans l'enseignement une probabilité sur ce point-là ; mais de souhaiter aussi 2° qu'une décision romaine ferme intervienne, qui mette toutes choses au point, et devant laquelle à priori nous sommes tout disposés à nous incliner, même et surtout dans le cas où elle réprouverait notre manière de voir.

Q. — J'ai eu l'occasion de rechercher ces temps-ci les textes qui ont trait à la situation d'un prêtre au point de vue canonique, en cas de mobilisation. Je n'ai rien trouvé dans l'*Ami* des réponses à Mgr Chollet, et ailleurs fort peu de chose. Voudriez-vous combler cette lacune ? C'est un sujet qui intéresse beaucoup de prêtres.

R. — En fait de documents récents sur ce chapitre nous ne connaissons que les trois « nouveautés » qui suivent.

I. **Rép. de la S. Pénitencerie** (à Mgr Chollet, Ev. de Verdun, 18 mars 1912). — Si nous n'avons pas publié plus tôt cette réponse, c'est que nous attendions tout d'abord, comme il convenait, son insertion et publication authentique dans le recueil officiel romain des *Acta Apostolicæ Sedis*. Jusqu'à présent rien n'a paru, ce qui nous étonne. Est-ce oubli, omission intentionnelle, délai provisoire prolongé (10 mois !) ? Nous l'ignorons. Mais de ce fait, un peu étrange, il était bon que nos lecteurs fussent prévenus. Ceci dit, comme nous n'avons aucune raison de suspecter les origines du document, dont le texte authentique doit être conservé à la chancellerie de Verdun, nous n'hésitons pas à le publier tel que l'a donné la *Semaine religieuse de Verdun* (11 mai 1912) :

Beatissime Pater,

Episcopus Virdunensis, sub cujus jurisdictione complurimi continentur milites, ad religiosam illorum tempore belli curam, simulque ad præcavendas difficultates, Sanctitatem Vestram humiliter rogat ut opportunam sequentium dubiorum declarationem mandet petitasque facultates concedat.

I. — Utrum miles quicumque, in statu bellicæ convocationis, seu, ut aiunt, mobilisationis constitutus, ipso facto versetur in periculo mortis, ita ut a quovis obvio sacerdote possit absolvi ?

Quatenus negative, dignetur Sanctitas Vestra cuivis sacerdoti, qui indicti belli tempore missam celebrare de jure valebat, impertire facultatem a cunctis casibus absolvendi quemcumque militem e propria vel hostili natione, aut etiam ex amica.

II. — Utrum irregularitas ab omni clerico incurratur, quem gallica lex ad exercendum active bellum aut pugnam coegit ?

Quatenus affirmative, placeat Sanctissimo irregularitatem prædictam ita quidem tollere ut exercentes bellum clerici possint accedere ad sacramenta, valeantque sacerdotes, operi bellico active inservientes, sacramenta et accipere et ministrare.

III. — Utrum ab officii divini lege liber existat clericus, in sacris constitutus, quem bellica convocatio seu, ut aiunt, mobilisatio, ad functionem adjudicavit militis vel activi vel ministrantis commilitonibus vulneratis ?

Quatenus negative, dignetur Sanctitas Vestra clericos prædictos a breviarii lege durante bello eximere.

Et Deus...

Sacra Pœnitentiaria, mature consideratis expositis, benigne sic annuente Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa X, respondet :

Ad I^{m} : Reformato dubio : « Utrum miles quicumque in statu bellicæ convocationis, seu, ut aiunt, mobilisationis constitutus, ipso facto æquiparari possit iis qui versantur in periculo mortis, ita ut a quovis obvio sacerdote possit absolvi » : *Affirmative*, juxta regulas a probatis auctoribus traditas.

Ad II dubium : Ad 1^{am} partem : Consulat orator probatos auctores. — Ad 2^{am} partem : S. Pœnitentiaria benigne indulget ut sacerdotes militantes, ceteris paribus, inter bellicas operationes Sacrum facere et sacramenta ministrare valeant, non obstante irregularitate quam pugnantes forte incurrerint ; bello vero composito recurrant ad competentem auctoritatem. Nihil autem obstat quominus ipsi sacerdotes, aliique clerici militantes, licet forte in irregularitatem inciderint, admittantur ad sacramenta.

Ad III dubium : Ad 1^{am} partem : Durante bello ejusque proxima præparatione, *affirmative*. — Ad 2^{am} partem : *Provisum in prima*.

Datum Romæ, in S. Pœnitentiaria die 18 martii 1912.

CAROLUS PEROSI, *S. P. Regens*.
C. LICATA, *S. P. Substit.*

II. **Commentaire de Mgr Chollet.** — Voici maintenant *in extenso* le commentaire qu'a donné Mgr de Verdun de la réponse ci-dessus, faite aux « dubia » proposés par lui au Saint-Siège. Nous ne saurions mieux faire que de le mettre sous les yeux de nos lecteurs, auxquels il servira d'interprétation doctrinale et pratique du texte de la Pénitencerie.

***

« On sait les craintes que soulevèrent, des deux côtés de notre frontière de l'Est, les négociations entre la France et l'Allemagne, au sujet du Maroc.

L'horizon se couvrit, et, pendant de nombreuses semaines, on put croire que l'orage allait éclater, déchaînant la guerre. Placé à la tête d'un diocèse de frontière, où les troupes abondent, nous avions, ainsi que les vénérables évêques voisins, la préoccupation des âmes qui auraient été engagées dans la lutte. Comment les secourir en campagne, comment leur assurer le pardon sacramentel sur le champ de bataille ; et, quand c'était des âmes de prêtres, comment envisager leur situation en face des obligations sacerdotales ou des irrégularités canoniques ?

Le problème nous avait préoccupé alors, et, au mois de février dernier, nous trouvant à Rome à l'occasion de notre visite *ad limina*, nous en parlâmes à plusieurs Eminentissimes Cardinaux, à quelques théologiens du Saint-Siège. C'est alors que nous fûmes amené à rédiger sur place les questions précédentes et à les soumettre à la Sacrée Pénitencerie.

I. — Nous avions demandé si la mobilisation de guerre ne constituait pas, par le fait même, tout homme mobilisé en danger de mort, — non certes immédiat, — mais pouvant toujours surgir. Nous avions, en effet, dans la pensée, nos troupes lorraines qui, en cas de guerre, sont aussitôt au feu et dont toutes les unités sont ainsi engagées sans retard. Là, évidemment, il y a danger. Mais la condition n'est pas la même pour le soldat du Centre ou des Pyrénées, pour celui qui appartient à l'armée territoriale ou même à la réserve. Evidemment, il est moins menacé. C'est pour cela que la Sacrée Pénitencerie, à notre question : « Tout soldat mobilisé est-il constitué en péril de mort ? » apporta cette modification : « Tout soldat mobilisé peut-il être assimilé à un homme en danger

de mort? » Elle répond : « *Affirmative.* » Donc tout homme appelé sous les drapeaux est, du jour où l'ordre de mobilisation l'atteint, c'est-à-dire du jour où il doit partir, « considéré comme » étant en danger de mort. On sait que tous les combattants ne sont pas appelés le même jour. Autre est le régime des troupes ordinaires que celui des troupes de couverture; autre celui des troupes de l'active et celui des troupes de territoriale; autre celui de ces troupes et autre celui de la réserve de chacune d'elles. Le fait de la déclaration de guerre constitue le danger de mort pour les troupes de couverture; pour d'autres catégories, le danger n'est considéré comme existant qu'après un certain laps de temps, pour d'aucuns même après cinquante ou soixante jours.

Tout soldat, sous les drapeaux, peut donc, en temps de guerre, s'adresser à tout prêtre pour l'absolution. Et ce prêtre, « *juxta regulas a probatis auctoribus traditas,* » en se conformant aux règles établies par les moralistes et les canonistes, soit pour l'exercice du pouvoir des clés, soit pour les réparations à imposer, soit pour les conditions à mettre au pardon, soit pour les obligations à maintenir pour le temps de la paix, pourra donner l'absolution.

Dans le cas où la réponse à la première question n'aurait pas été affirmative, pour assurer cependant toute facilité aux combattants de mettre leur conscience en règle avec Dieu, nous avions demandé que le Saint-Père voulût bien octroyer, pour le temps de guerre, et à tout prêtre pourvu d'un *celebret*, la faculté d'absoudre de toute faute et censure tout soldat, à quelque nation belligérante qu'il appartînt. — Cette demande n'avait plus lieu d'être maintenue, devant la réponse affirmative accordée; aussi ne reçoit-elle pas de solution.

II. — Une autre question surgissait, c'était celle de savoir quelle était la condition des prêtres combattants. Depuis la loi de Séparation, les clercs, les prêtres, autrefois affectés au service de santé en temps de guerre, n'ont plus d'affectation spéciale. Chacun reste dans le rang où il se trouvait en temps de paix. La plupart devront aller au feu et tirer sur l'ennemi ou le charger. Or, ici, l'irrégularité canonique les guette. S'ils tuent ou mutilent, ou même, dans une guerre injuste, s'ils prennent part à un combat où le sang est versé, ils sont irréguliers, et dès lors impuissants à excercer le ministère sacerdotal. Ils sont dans le rang, au milieu des compagnons de campagne, auxquels ce ministère serait si utile, et la bataille, qui crée les besoins spirituels des uns, amène l'impuissance des autres.

Déjà, dans notre audience au Vatican, nous avions reçu du Saint-Père les assurances les plus bienveillantes. Nous posâmes donc notre deuxième question, dont la première partie n'avait pour dessein que de préparer et d'amener la seconde; la solution de celle-ci enlèverait toute difficulté.

Dans la première partie, nous demandions si le séminariste ou prêtre soldat, contraint par la loi française de prendre part à une guerre et aux hostilités qu'elle entraîne, encourrait l'irrégularité. Nous savions, certes, que cette irrégularité existait, d'après l'ancien droit, mais nous ignorions si elle serait maintenue dans le code en préparation, et si le Saint-Père ne profiterait pas de l'occasion pour faire connaître là-dessus les dispositions de ce code, comme il l'a déjà fait pour d'autres points.

La Sacrée Pénitencerie répond en renvoyant « *ad probatos auctores.* » C'était la seule réponse possible, dans le cas où Rome ne modifiait rien à la législation ancienne, ou ne jugeait pas opportun de révéler les modifications arrêtées par le nouveau code. En effet, la question est très complexe. Les canonistes distinguent entre la guerre légitime, la guerre injuste et celle dont la légitimité est douteuse; ils distinguent aussi entre l'offensive et la défensive; entre l'acte, pour le soldat, de défendre la patrie attaquée ou sa personne assaillie; entre le séminariste et le prêtre soldat; entre la réception des Ordres et l'exercice du pouvoir d'Ordre; entre l'accession à un bénéfice ou sa conservation; entre l'irrégularité *ex delicto* et l'irrégularité *ex defectu lenitatis*, etc. Autant d'aspects différents, entraînant des solutions diverses. Il eût fallu un traité pour répondre; les traités tout faits et bien faits existent. D'ailleurs, le point intéressant était dans la seconde partie de la question.

La Sacrée Pénitencerie répond donc fort justement que les multiples solutions théoriques des cas proposés se trouveront « *apud probatos auctores.* »

L'irrégularité étant maintenue dans les conditions du droit ancien, il nous restait à implorer une faveur du Saint-Siège : c'était, en cas de guerre, d'en suspendre les effets et de permettre aux séminaristes et aux prêtres soldats d'agir, durant les hostilités, comme si l'irrégularité n'existait pas; c'était donc d'autoriser les prêtres à exercer le ministère de la pénitence, à célébrer la sainte messe, en un mot à administrer les sacrements; c'était d'enlever les fautes qu'il y a, même dans une guerre légitime, à prendre part à l'offensive et à s'exposer ainsi à l'irrégularité et, par là, de leur rendre licite l'accès aux sacrements.

La Sacrée Pénitencerie laisse sans solution — pour les justes raisons rapportées plus haut — la question de savoir si les clercs encourent l'irrégularité, « *forte,* » dit-elle par deux fois; mais dans sa haute bienveillance, elle daigne concéder aux prêtres toute licence pour célébrer la sainte messe quand ils le pourront, et administrer les sacrements, nonobstant l'irrégularité qu'en bataillant ils ont *peut-être* encourue, « *quam pugnantes forte incurrerint.* » Cette concession n'est pas une suppression juridique et générale de l'irrégularité, ni une dispense spéciale accordée aux prêtres combattants, c'est une permission d'agir provisoirement, tant que dure la guerre, comme

si l'irrégularité n'existait pas. Mais il paraît bien qu'elle existe réellement, puisque, aussitôt la paix signée, le prêtre et le séminariste combattants doivent recourir à l'autorité compétente pour faire décider par elle quelle irrégularité ils ont encourue, de quelle juridiction elle relève, et, quand il y a lieu à dispense, pour la demander ou l'octroyer.

Quant à la réception des sacrements, la Sacrée Pénitencerie déclare que séminaristes et prêtres soldats — qu'ils aient encouru ou non l'irrégularité — ne sont nullement empêchés d'approcher des sacrements.

Que l'irrégularité ne produise pas cet empêchement, cela découle de sa définition : elle vise la réception du sacrement de l'Ordre ou l'exercice du pouvoir d'Ordre. En temps de guerre, le clerc combattant n'est pas appelé aux Ordres, et l'irrégularité qui prohibe la réception de ce sacrement ne défend pas l'admission aux autres sacrements. La Sacrée Pénitencerie veut-elle dire ici que rien n'empêche les combattants, tant que dure la guerre, de recevoir tous les sacrements, même celui de l'Ordre ? Nous ne le pensons pas, et il nous semble qu'elle vise seulement les autres sacrements.

De même, nous n'oserions pas affirmer qu'elle a voulu résoudre la question de culpabilité de ceux qui, bénéficiers ou appartenant aux Ordres sacrés, prennent part à une offensive légitime. (Cf. Ferraris, *Prompta bibliotheca*, v° *Irregularitas*, n° 4. Rome 1888, t. IV, p. 441, col. 1).

Que la faute existe ou non, ils peuvent être admis aux sacrements, au moins à celui de Pénitence d'abord.

III. — Le troisième doute demandait si l'obligation du bréviaire persistait pour les clercs majeurs mobilisés et appelés, soit à combattre, soit à prendre part aux services militaires ou au service de santé. La réponse est que, pendant les hostilités, et même pendant la période préparatoire, c'est-à-dire dès l'heure où le clerc majeur est saisi par l'acte de mobilisation et appartient à l'armée, c'est-à-dire encore dès l'heure de sa mobilisation personnelle, l'obligation du bréviaire est suspendue. »

† Jean, *Ev. de Verdun.*

***

Ces deux documents nous paraissent avoir une portée générale de droit commun. Le texte de la Pénitencerie et le commentaire de Mgr Chollet sont assez clairs pour que nous soyons dispensés d'y rien ajouter pour le moment.

III. — On rapporte, d'autre part (*Le Prêtre*, 9 mai 1912), qu'en audience privée Mgr l'Evêque de Verdun aurait été par le Souverain Pontife Pie X « autorisé à donner des pouvoirs à n'importe quel prêtre, de n'importe quel diocèse, pour absoudre n'importe quel soldat, de n'importe quelle nation, n'importe où ; » et le Pape, ajoute-t-on, « accordera la même faveur à toute évêque qui la lui demandera en audience particulière. »

Nous ne sommes pas qualifiés pour interpréter de façon compétente les conditions et la portée de la concession purement personnelle dont il est parlé ici. Il est à croire que les évêques de la frontière au moins, qui en feraient la demande, pourraient aussi l'obtenir. Nous aimerions, toutefois, voir préciser un peu, par mode d'indult rédigé en Congrégation, tous ces « n'importe, » où nous apercevons plus d'un point qui pourrait être objet de doute et de discussion dans l'ordre des applications pratiques.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des renseignements complémentaires qui parviendraient à notre connaissance, à propos des questions soulevées par les « nouveautés » que nous venons de mettre sous leurs yeux, avec indication des sources auxquelles nous les avons empruntées.

Q. — Partout se multiplient les écoles dites « géminées. » Garçons et filles de 10, 11, 12 ans, sont réunis sous l'autorité d'un instituteur ou d'une institutrice ; garçons et filles plus jeunes sont réunis dans une autre école.

A nos démarches pour faire cesser cette situation, maîtres, parents, maires opposent une fin de non-recevoir en disant :

1° Pour faciliter l'enseignement religieux, vous réunissez garçons et filles de même âge dans vos catéchismes ; pourquoi ne le ferions-nous pas dans nos classes pour faciliter l'enseignement profane ?

2° Pour assister à vos catéchismes, les enfants éloignés de l'église viennent forcément ensemble. Souvent même, la petite troupe se compose uniquement d'un garçon et d'une fille. Ne croyez-vous pas que ce mélange des sexes, sur les chemins, dans les bois, sans surveillance, est beaucoup plus dangereux que ce même mélange des sexes dans nos écoles, sous notre surveillance ?

3° Cette réunion des sexes a lieu dans toutes les écoles mixtes, et vous ne protestez pas.

4° Dans l'ancienne France, au moyen âge, un maître ou une maîtresse réunissait souvent tous les enfants dans une même chambre qui servait d'école. L'Eglise ne protestait pas.

Je demande :

1° Est-il possible de donner des réponses péremptoires à ces objections ? Lesquelles ?

2° Les parents, le maire — et surtout un maire catholique — doivent-ils en conscience s'opposer à ces sortes d'écoles ?

3° *Quid*, si leur opposition n'aura d'autre résultat que de faire remplacer la double école par une école mixte ?

4° En conscience, un maire catholique peut-il donner le secrétariat de la mairie à l'instituteur ?

R. — Ne comptez pas sur l'efficacité d'une réponse, aussi péremptoire que vous le voudrez, à des gens sourds, réfractaires à l'avance à tous les bons arguments possibles contre un préjugé ou une attitude qu'ils ont résolu à l'avance de garder, envers et contre tous, coûte que coûte. Tel le cas des fonctionnaires pédagogiques anti-religieux et de tout bon blocard imbu des fameux nouveaux principes sur l'éducation neutre, laïque et libre des enfants.

Vous avez raison, cependant, de penser qu'il y a quelque chose de bon à dire, avec chance d'améliorer leurs jugements, à ceux qui peuvent

encore avoir, à côté d'un reste de bonne conscience, une indépendance relative de situation et de conduite qui les rend plus accessibles à nos raisonnements.

Naturellement, ceci est plus vrai encore d'une troisième catégorie, intéressante, à laquelle il faut surtout songer, nous voulons dire la masse des catholiques faisant encore leurs Pâques régulièrement, ou à peu près, des catholiques faibles et tièdes qui tiennent encore assez à leurs convictions et habitudes religieuses pour être émus de les voir sérieusement attaquées, pas assez néanmoins pour avoir d'eux-mêmes l'énergie de les défendre quand et comme il faudrait.

Vous posez deux séries de questions : nous allons, dans l'intérêt des deux dernières catégories ci-dessus précisées, y répondre successivement, avec toute la clarté possible; mais nous devons vous rappeler tout de suite que, si ces réponses sont pour vous et pour nous « péremptoires, » il faut vous attendre à ce qu'elles ne paraissent pas telles, au moins à la première rencontre, à des esprits peu disposés par avance à en apercevoir toute l'éclatante vérité.

Première série de questions. — Ad I. Il y a deux manières d'entendre la réunion globale des sexes, à tout âge : une *bonne* et une *mauvaise*, une moralement exempte de danger, l'autre moralement suspecte et périlleuse. Cette distinction fondamentale domine toute la question et pose un principe — un fait aussi en même temps — qui peut servir à préparer au moins la solution de la plupart des difficultés.

Eh oui! l'Eglise, toute la première, autorise les réunions de garçons et de filles au catéchisme, aux retraites, aux offices, dans les cérémonies variées du culte, dans les pèlerinages ; mais :

1° Ces réunions ne sont pas des *mélanges ;*

2° Ces réunions sont faites par juxtaposition de *groupements*, les filles d'un côté, ensemble, et les garçons de l'autre, et non pas par contact libre quelconque des individus entre eux ;

3° Ces réunions sont *sérieuses*, pour motif qui par son caractère n'admet ni les familiarités, ni ces expansions de sentiment ou d'allure légère lesquelles constituent partout ailleurs un danger ;

4° Ces réunions sont presque toujours *pieuses :* l'idée religieuse y plane, y domine, y maintient le correctif qui suffit à prévenir les abus ;

5° Ces réunions sont *surveillées*, et surveillées d'une certaine façon précise, par des gens avertis, d'une surveillance que connaissent bien les membres du groupement, et dont la pensée suffirait, à elle seule, à éloigner d'eux la tentation de se risquer à des abus ;

6° Ces réunions sont *rares*, ou tout au moins de périodicité intermittente assez large pour ne pas constituer un état de vie habituel en commun, dans le mélange des individus ;

7° Ces réunions sont *courtes :* elles ne durent pas toute la journée, encore moins toute une semaine, tout un mois, toute une année scolaire ;

8° Ces réunions enfin sont *moralement hygiéniques*, toutes présentant dans leur but et leur circonstance une note morale, naturelle et surnaturelle, qui, loin de présenter aux sentiments passionnels un terrain facile d'éclosion, y met au contraire un frein et habitue les sexes différents à se respecter dans leurs rencontres. Nous pourrions continuer l'énumération. C'est assez. Restons-en là.

Or, la juxtaposition scolaire des sexes, dans nos écoles laïques neutres actuelles, avec l'esprit antireligieux, areligieux au moins, avec l'esprit antimoral ou amoral, ou tout au moins moralement insuffisant, qu'y apportent les instituteurs et les méthodes d'éducation nouveau genre, ne réalise pas les caractéristiques dont nous venons de parler ; de plus, en fait, les constatations d'une expérience notoire le démontrent, elle présente le plus souvent des caractéristiques tout juste contraires.

Ces réunions scolaires, en effet, 1° sont des *mélanges* et non pas seulement des rencontres de juxtaposition parallèle; et c'est bien ainsi que l'entendent nos nouveaux éducateurs, pour que garçons et filles se connaissent de bonne heure, le plus tôt possible ;

2° Quoi qu'il en soit d'une apparence de séparation accidentelle en classe, qui n'est pas toujours observée, le mélange *individuel* a lieu pendant les récréations, et, en tous cas, le mode de rapprochement vise à réaliser équivalemment, à travers la frêle et inutile barrière d'une apparence de séparation, le mélange, le contact, la connaissance, la familiarité des individus entre eux, au hasard des goûts et des rencontres ;

3° Ces réunions sont et veulent être le plus possible *familières ;* on ne s'en cache pas, et les enfants le disent à qui veut le leur demander : jeux de mains, œillades, embrassades, etc..., tout peut y passer, parce que, dans le cadre ambiant et avec la mentalité qui y règne, tout y porte, et presque rien n'en détourne ;

4° Ces réunions, voulût-on les supposer toujours sérieuses, ne sont *pas pieuses ;* pis que cela, elles veulent être et sont de plus en plus nettement profanes, antipieuses, sans un acte, sans une pensée de religion, qui soit là comme remède préventif à certains abus ; faute de frein (et celui-là est le meilleur de tous, le seul sûr), le mouvement passionnel s'y développe et s'y manifeste à l'aise ;

5° Ces réunions ne sont *pas surveillées*, de la surveillance morale au moins qu'il faudrait, surveillance dont se déchargent sans scrupule des éducateurs et éducatrices qui sont priés de n'apporter à l'école aucune morale religieuse, donc pratiquement aucune morale quelconque *simpliciter*, qui sont priés, en tout cas, par la mentalité générale des programmes et des méthodes, de considérer que le rapprochement précoce des sexes, jadis vu de mauvais œil par la morale chrétienne, doit être au contraire tenu pour con-

forme à la nature, bon à provoquer ; et c'est là une morale insuffisante, n'est-ce pas? pour la surveillance prohibitive des expansions passionnelles chez l'enfant ;

6° Ces réunions sont *fréquentes*, de tous les jours ; c'est une habitude courante de vie ;

7° Ces réunions sont *prolongées*, elles durent tout le jour, toute la semaine, toute l'année scolaire ;

8° Ces réunions ne comportent pas l'*hygiène morale* qui en pourrait atténuer les dangers ; on doit les juger, ainsi que nous le disions tout à l'heure, moralement anti-hygiéniques, tant à cause de l'absence de règles morales religieuses efficaces, qu'en raison de la présence positive, dans l'atmosphère scolaire, de suggestions, d'occasions, voire d'excitations, par paroles, actions ou exemples, qui sont loin de constituer une hygiène suffisante de la chasteté et de la pudeur enfantines.

Voilà pourquoi nous pouvons, nous prêtres, réunir sans inconvénient aucun, avec profit au contraire pour tous, garçons et filles dans nos catéchismes ; et pourquoi des parents sensés doivent trouver très mauvais que les instituteurs se permettent le mélange périlleux des sexes dans leurs écoles.

Ad II. Ceci est du *per accidens* dans la question, son petit côté, qui ne nous regarde pas, qui est l'affaire des parents, et de quoi il n'y a à tirer argument ni contre nous ni contre les écoles laïques. L'instituteur n'est pas plus responsable que le curé sur ce point-là. L'un et l'autre doit évidemment, autant qu'il le peut, étendre jusque-là sa vigilance et intervenir dès qu'il y a lieu pour réprimer ou prévenir les abus. Ceux-ci, toutefois, ne sont guère évitables que dans la mesure où les parents veulent bien s'y prêter, en surveillant ou faisant surveiller de façon convenable leurs enfants dans le trajet de la maison à l'école ou au catéchisme. S'il y a là des désordres, ce n'est pas une raison pour qu'on les continue à l'école, pour qu'on s'en autorise à titre d'exemple. Chez nous, on les déplore, et au catéchisme on les supprime ; dans le monde pédagogique « nouveau style » on ne les déplore pas, et à l'école on les tolère, pour ne rien dire de plus.

Ad III. Voilà pour le coup une comparaison qui n'est pas raison ! Nous protesterions si c'était possible et utile. Mais la loi nous impose ce régime ; il faut bien le subir. Et puis, l'inconvénient est moindre là où le nombre beaucoup plus restreint des enfants permet une surveillance beaucoup plus efficace ; et puis nous ne disions rien dans le temps où ces écoles-là, comme les autres, étaient tenues, au double point de vue moral et religieux, tout autrement qu'elles le sont aujourd'hui. L'heure est venue peut-être où nous allons protester, même contre nos écoles mixtes présentes, là au moins où la protestation aura sa raison d'être, pourra finalement être utile au bien spirituel des enfants.

Ad IV. Ce fait, ainsi que tous autres analogues, rentre dans la longue réponse de principe général *ad I.* Rien à ajouter.

Deuxième série de questions. — Ad I. Vous voyez par ce qui précède comment on peut de façon péremptoire répondre à ces difficultés. Mais rappelez-vous la réserve « subjective » que nous avons faite à propos de ce mot *péremptoire*, et de l'efficacité relative, très différente, du plus péremptoire des raisonnements, suivant la différente disposition des esprits auxquels il s'adresse.

Ad II. Mais oui, très certainement. Leur intervention, toutefois, pour être strictement imposée en conscience de façon urgente, devrait s'appuyer sur des faits plutôt que sur des présomptions de principe à priori. La légalité ici fournit une base utile à l'action. Pourquoi ne pas s'en servir, s'il y a *minus malum* à le faire, tout bien considéré ?

Ad III. Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. C'est en tout cas à voir, d'après les circonstances pratiques personnelles et locales qui peuvent être en jeu. Mais ce remplacement, en tout cas, ne se pourrait faire que là où le chiffre de la population autorise légalement une école mixte.

Ad IV. Non, si le maire 1° est pleinement libre d'agir ainsi sans répercussions qui seraient finalement un mal plus grand que la nomination ou le maintien de l'instituteur dans les fonctions de secrétaire de mairie ; et si 2° l'exercice de la fonction par *cet* instituteur constitue un mal tel que le maire n'y pourrait théologiquement prêter sa matérielle coopération avec excuse suffisante.

Q. — Dans une réunion de confrères, la question a été soulevée de savoir si « matrimonium ratum et non consummatum » pouvait être dissous par le Souverain Pontife. Tous étaient d'avis que le Pape pouvait dissoudre le mariage *ratum et non consummatum ;* mais tandis que les uns admettaient que le Pape pouvait dissoudre le mariage uniquement *quia ratum et non consummatum*, les autres voulaient ajouter au mariage *ratum et non consummatum* une autre raison, v. g. *impotentia*, pour que le Pape pût déclarer le mariage dissous.

Qui avait raison ? Je prie le savant *Ami* de nous mettre d'accord, avec ses raisons théologiques.

R. — Pas de doute possible. Le Pape « dispense » *super matrimonium ratum et non consummatum*, sans que la considération de l'*impotentia*, ou de tout autre empêchement quelconque, y soit pour quelque chose. C'est un fait ordinaire ; on vous le dira dans toutes les chancelleries épiscopales qui ont eu à transmettre à Rome le dossier de l'enquête qui précède la dispense. Cette enquête prouve de son mieux le simple et seul fait de la non consommation, rien de plus. Le dossier en outre comprend deux pièces étrangères à l'enquête : 1° la supplique de la partie qui demande la dispense et énonce les raisons morales qu'elle a de la désirer, ordinairement l'impossibilité de remettre au point le mariage « manqué », et le désir de recouvrer sa liberté pour en contracter une autre ; 2° une lettre de l'Ordinaire en forme d'apostille pour recommander au Pape la personne sup-

pliante et appuyer les motifs moraux de sa requête. Sur quoi le Pape dissout par mode de dispense le *vinculum* du mariage.

Ce qui a pu faire illusion aux confrères contradicteurs, c'est qu'assez souvent, en effet, la *non consummatio* a pour cause l'*impotentia mariti*. Et alors un procès régulier, non plus à fin de *dispense*, mais à fin de *déclaration de nullité originelle* du contrat, pourrait être engagé et aboutir, non pas à l'annulation, mais, comme nous venons de le dire en termes canoniques propres, à une sentence judiciaire déclarant que le mariage est nul parce qu'il l'a été de tout temps dès le principe, à cause de l'empêchement dirimant d'*impotentia*.

Ces sortes de procès en règle sont longs, minutieux, difficiles, pas toujours assurés d'aboutir à la conclusion désirée. Au moindre doute, le juge se cramponne à la sentence : *non constat de nullitate*. Aussi, pour éviter ces ennuis, on prend l'autre voie, beaucoup plus simple, par où pratiquement l'on arrive au même point, et, tout en faisant bonne mémoire de l'*impotentia* s'il y a lieu, on demande dispense du lien, le mariage restant supposé valide, ou du moins sa validité n'étant pas expressément mise en cause devant l'autorité ecclésiastique.

Mais, outre que dans ce cas-là l'*impotentia* n'est pas le motif déterminant de la dispense accordée, les cas sont nombreux où la considération de l'*impotentia* est totalement étrangère à la procédure extrajudiciaire de dispense.

Gardez-vous donc désormais de confondre *dispense* et *déclaration de nullité*, qui sont canoniquement, en théorie, choses tout à fait différentes, quoique en fait, pour les intéressés, elles conduisent au même résultat.

Q. — Dans votre réponse à ma question parue dans l'*Ami* du 9 mai 1912, vous me mettez au défi de trouver dans votre collection « le péché de Monarchie. » Ce défi, je l'ai relevé, il y a déjà assez longtemps, et vous n'avez jamais parlé de ma réplique.

A l'*Ami du Clergé*, on est libéral, au moins en politique : c'est ce qui explique l'aversion qu'on éprouve pour la Monarchie et surtout pour la doctrine et la tactique de l' « Action Française. »

Vous n'avez pas imprimé les mots « péché de Monarchie, » mais vous avez dit (*Ami* 1904, p. 484) qu'il y avait péché grave pour un royaliste à ne pas obéir au pape Léon XIII prêchant le ralliement à la République. Des écrivains ont décoré du nom de « péché de monarchie » l'acte de désobéissance aux instructions politiques du Saint-Siège.

Après l'avènement de Pie X, les mêmes écrivains ont déclaré qu'il n'y avait plus de « péché de monarchie. »

Voilà pourquoi j'ai employé cette expression qui vous a choqué.

Ainsi que vous l'avez promis, ayez la bonté de publier cette définition du « péché de monarchie » qui se trouve dans l'*Ami* de 1904, p. 484.

R. — Ce défi, cher confrère, vous l'aviez relevé, il est vrai, à votre manière, qui n'était pas la bonne. Celle d'aujourd'hui ne vaut pas mieux. Ce n'est pas relever un défi que de s'en montrer mécontent, et de dire beaucoup de choses en manière de protestation, à côté. Vous avouez n'avoir pas trouvé le *péché de monarchie* dans toute la collection de l'*Ami du Clergé*. Vous succombez donc sous le défi. Vous appelez cela le relever. Nous ne parlons pas la même langue, voilà tout ! Nous comprenons fort bien la vôtre ; et cela suffit, ainsi que vous allez voir.

Les mots n'y sont pas, dites-vous ; mais le « péché de monarchie » y est tout de même. Il faut bien qu'il y soit... pour que vous ayez raison. Cela se comprend du reste : il est si difficile de se donner à soi-même un démenti en avouant son tort !

Donc, vous avez découvert le « péché de monarchie » dans nos colonnes, et voici comment : nous aurions dit (*Ami* 1904, p. 484) « qu'il y avait péché grave, pour un royaliste, à ne pas obéir au Pape Léon XIII prêchant le ralliement à la République. » Et voilà les lecteurs édifiés. Pensez donc ! Un homme qui cite l'année et la page ne peut être qu'un honnête homme, et rien ne donne confiance comme cela, une bonne citation ! La manœuvre produit toujours son petit effet, à la condition, cependant, de ne pas être surveillée de trop près. Or, dans la citation susdite, il n'y a de vrai que l'année et la page : le reste n'est pas de nous. Pure invention de votre imagination, cher confrère, aux antipodes de notre pensée. Pour une citation, c'est plutôt fâcheux. Nous croyez-vous assez naïfs pour endosser, sans crier gare, l'habit ridicule dont il vous plaît de nous affubler, afin de vous offrir la satisfaction d'en rire à votre aise ? Que ceci vous serve de leçon pour l'avenir. La discussion courtoise exige avant tout la sincérité, et la sincérité veut qu'on n'habille pas à sa façon la pensée d'autrui : il faut respecter les termes où elle est exprimée, et présenter d'abord loyalement le *texte* que l'on *cite*, avant de le soumettre au petit jeu connu de l'*interprétation*.

Nous avons dit ceci, d'abord (loc. cit., p. 483) :

« Le Pape Léon XIII ne disait pas : « Catho-
« liques monarchistes, ralliez-vous à la Républi-
« que ! Vous aviez pensé jusqu'à présent que la
« monarchie était le meilleur des gouvernements
« pour la France, que le régime républicain ne
« lui valait rien. Abandonnez cette opinion. Dé-
« sormais, vous croirez le contraire et tiendrez la
« République pour une forme excellente de régime
« politique chez vous... » Non, le Pape n'a pas dit cela. C'est un fait aisé à constater. Il suffirait, et il suffit encore de lire les documents où se trouvent les prétendues « directions pontifi-
« cales. » D'ailleurs, Léon XIII avait une excellente raison *à priori* pour ne pas dire cela : c'est qu'il ne *pouvait pas* le dire. Aucune décision dogmatique du magistère de l'Eglise n'a jamais été formulée, et ne le sera sans doute jamais, qui canonise ou condamne une forme quelconque de régime politique ; et certainement l'encyclique (dite du *Ralliement*) n'a introduit aucune définition nouvelle dans le dogme catholique. Liberté absolue d'opiner et de raisonner là-dessus, comme par le temps passé. »

Nous voici loin déjà du « péché de monarchie, » cher confrère, n'est-il pas vrai? Voici qui va nous en éloigner davantage encore.

Le Pape Léon XIII a formulé un « enseignement » dans son Encyclique, avec conclusion pratique de prudence aboutissant à l'*acceptation* pacifique du gouvernement de fait, *ad majora mala vitanda*. Cette acceptation, où étaient réservées toutes les sympathies possibles pour un régime différent, a-t-elle été l'objet d'un *précepte* formel l'imposant par voie d'autorité pontificale à la conscience catholique? (des monarchistes, il n'est pas pensé ni imprimé un mot en tout ceci). — Non ! avons-nous répondu, en deux longues colonnes, qu'il serait fastidieux de reproduire ici, et dont voici en quelques lignes le résumé (p. 484, deuxième colonne) :

« En d'autres termes, le Pape n'a pas intimé aux catholiques le *précepte* de l'acceptation du régime républicain. Il leur a rappelé les principes de doctrine qui devaient les amener à la conclusion « prudente » de cette acceptation. Il a même tiré pour eux cette conclusion et l'a formulée, pour qu'ils eussent moins d'hésitation à l'admettre. Mais c'est tout. »

Pas trace du « péché de monarchie » dans cette doctrine, ni dans les mots, ni dans les idées. Tout au contraire, le péché de désobéissance, bien loin d'être rattaché à une question de forme politique de gouvernement, est nettement caractérisé comme simple atteinte de droit commun à la vertu d'obéissance, visant une question de fait, l'acceptation pacifique d'un état de choses présent, nullement le problème politique, et pas même *per se loquendo* la forme républicaine actuelle du gouvernement.

Sur quoi, cher confrère, et faute sans doute de meilleur procédé, vous esquissez deux pirouettes, qui font plus d'honneur à l'élasticité de vos jugements qu'à votre puissance d'argumentation. « Des écrivains, dites-vous, ont décoré du nom de *péché de monarchie* l'acte de désobéissance aux instructions politiques du Saint-Siège. » Des écrivains? Quels écrivains? Possible ! Mais pas nous ! Expliquez-vous avec eux, si cela vous fait plaisir. Qu'avons-nous de commun avec ces écrivains-là, et pourquoi voulez-vous que nous répondions de leurs gaffes? Votre riposte fait erreur d'adresse. Voyez donc à côté... Ce n'est pas sérieux !

Ce qui l'est moins encore, quoique tout de même un peu plus méchant, c'est la désinvolture avec laquelle vous pensez vous donner raison en nous barbouillant, pour nous désobliger, d'une bonne couche de libéralisme, qui sans doute, auprès des purs de votre nuance, vaudra tous les textes et tous les raisonnements du monde. Nous pourrions vous « enluminer » fortement à notre tour. Le pinceau nous répugne; nous aimons mieux le grattoir.

Voici donc ce que vous osez nous écrire : « A l'*Ami du Clergé* on est libéral, au moins en politique : c'est ce qui explique l'aversion qu'on éprouve pour la monarchie, et surtout pour la doctrine et la tactique de l'*Action Française*. »

C'est excessivement simple : l'affaire de cinq lignes, d'un peu d'encre et d'un timbre de deux sous. Nous vous mettrions bien encore ici, cher confrère, au défi de trouver dans l'*Ami* quoi que ce soit qui permette à un lecteur réfléchi et sensé d'affirmer qu'on y est libéral, qu'on y éprouve de l'aversion pour la monarchie, qu'on s'y met en peine de ce qui se fait ou ne se fait pas dans l'*Action Française*. A quoi bon ? Nous sommes édifiés sur votre manière de relever les défis et de citer les textes. Une première fois, déjà, nous avions jeté votre réplique au panier. Peut-être avons-nous eu tort de faire cette fois honneur à la seconde. Nous vous prévenons qu'une troisième, à moins d'être loyalement et raisonnablement rédigée, courrait risque de ne pas rencontrer ici un accueil chaleureux.

Que peut-on dire d'utile, et quel besoin de s'expliquer avec des gens qui vous jettent à la face des moellons d'une pareille dimension ? Les renvoyer à nos articles ? Ils n'ont pas le goût de la lecture... L'orientation fixe de leur mentalité politique leur tient lieu d'érudition, de critique et de raisons ! Libéral et condamné à priori, quiconque n'est pas placé, en bonne lumière, aux premiers plans de la perspective où s'hypnotise leur regard, dans le champ de l'angle optique qu'ils ont une fois pour toutes adopté !

L'*Ami du Clergé* s'honore d'être libéral, ni plus ni moins, mais, aussi exactement que possible, tout autant que le Saint Siège. Là est l'inspiration constante et toute la mesure de sa doctrine. Si c'est être libéral que de servir, entre prêtres, et avant tout, les seuls intérêt de la religion et de l'Eglise catholique, ce libéralisme-là, l'*Ami du Clergé* le tient du Pape. Quant à descendre d'un cran pour batailler sur le terrain contingent des disputes politiques, le Pape ne nous le conseille pas; le Pape nous en détourne. Nous sommes avec le Pape ; nous restons avec le Pape. Charitablement, nous nous permettrons d'inviter notre contradicteur à en penser et à en faire autant...

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique. Fascicule VIII, col. 321-640. — **Le Problème du salut des infidèles.** *Essai historique*, par L. Capéran, prof. au Grand Séminaire d'Agen. In-8 de XI-550 p., 8 fr. — **Le Problème du salut des infidèles.** *Essai théologique*. par le même. In-8 de VII-112 p., 2 f. 50. — **Nestorius et la controverse nestorienne,** par Martin Jugie. In-8 de 326 p., 6 fr. — **Jésus-Christ,** *sa vie, son temps*, par le P. H. Leroy, S. J. *Année 1910*. In-12 de 430 p., 3 fr. — Paris, Beauchesne.

Vers la vie pleine *à la suite du P. Gratry*, par Ad. Goutay. In-12 de xxxi-278 p., 3 f. 50. Paris. Téqui. — **Le P. Gratry**. *Essai de biographie psychologique*, par Alb. Autin. Préface de M. Denys Cochin. In-12 de 152 p., portrait, 2 f. Paris, libr. des Saints-Pères.

I. — Les articles de ce fasc. VIII du grand *Dictionnaire apologétique* sont, pour la plupart, signés de plumes universellement célèbres.

A qui pouvait-on confier, par exemple, l'article *Guérisons miraculeuses*, mieux qu'au Dr van der Elst (de la Faculté de Médecine de Paris), dont la compétence scientifique s'est affirmée avec un éclat si exceptionnel dès sa thèse de doctorat et multiplie, depuis, les travaux sur cette difficile matière ?

Du même auteur sont les articles *Hystérie* et *Hypnotisme*. Le P. Stein (Amsterdam) nous parle de la *Comète de Halley;* M. Besson (Toulouse), de l'*Incinération;* le P. d'Alès, de l'*Homme d'après la Genèse;* MM. Breuil et Bouyssonie, de l'*Homme préhistorique d'après les documents paléontologiques;* M. Guibert, de l'*Unité* de l'espèce humaine ; — le P. Hugueny, O. P., parle de l'humilité et montre comment c'est une vertu qui n'est incompatible avec rien de légitime, pas même avec la vie moderne ; — l'*Immanence*, doctrine et méthode, deux articles par MM. Valensin ; — M. Dehove (Lille) fait la critique des diverses formes de l'idéalisme (phénoméniste, subjectif, immatérialiste) ; — dom Cabrol traite (sans l'épuiser) de la question d'*Honorius ;* — le P. Kroess, S. J. (Innsbruck), de la question (bien moins complexe mais si souvent jetée à notre face, en Allemagne surtout) du *sauf-conduit donné à Jean Hus par l'empereur Sigismond* et soi-disant non respecté par le Concile de Constance ; — le P. Choupin (Ore) parle de l'*hérésie* et des *immunités ecclésiastiques;* — le P. Huby, de la *religion des Grecs ;* — le P. Jugie (Constantinople), de l'*Eglise grecque ;* — le P. Neyron (Beyrouth) achève l'étude (commencée au fasc. précédent) du *Gouvernement ecclésiastique*, la plus heureuse « concordance » que l'on puisse concevoir entre la liberté et l'autorité ; etc.

II.-III. — Les deux volumes de M. Capéran sont deux thèses présentées à la Faculté de Théologie de Paris.

Le premier, — l'exposé historique, — est beaucoup plus considérable (550 pages contre 112) que le second, — l'exposé théologique. M. Capéran cependant pensait d'abord ne faire de celui-là que le prélude de celui-ci. Mais cette histoire est un sujet neuf ; elle n'a jamais été écrite, et les matériaux s'en sont réunis avec une heureuse abondance sous la plume de l'auteur.

C'est qu'en effet la question est de celles qui ont préoccupé la théologie chrétienne dès l'origine, dès l'âge patristique, dès le temps de Celse et de Porphyre, qui en tiraient contre nous des objections qu'ils s'efforçaient de faire écrasantes. Et l'objection de Celse n'a pu que prendre à nos yeux modernes plus de force encore : — Votre Dieu, disait Celse, se prétend le Sauveur de tous les hommes : il n'y a pas de salut hors de Lui ; mais alors, pourquoi a-t-il attendu si longtemps avant de se révéler ? pendant tous ces siècles qui l'ont précédé, il n'avait donc cure de cette humanité que vous dites lui être si chère ?

Quand Celse disait cela, il était loin de soupçonner l'immensité de son objection. Car enfin, pour lui, l'humanité se bornait, quant au temps, à quelques siècles en arrière, et quant à l'étendue, au monde romain et aux barbares des frontières. Or, aujourd'hui, voici que les données de la paléontologie, après celles de l'égyptologie et de l'assyriologie, nous obligent à faire remonter l'origine de l'humanité à dix, douze, quinze mille ans, davantage peut-être, — en même temps que, d'autre part, les découvertes géographiques qui n'ont cessé de se succéder et de se préciser depuis la fin du XVe siècle, nous font toucher du doigt que, après tantôt vingt siècles d'évangélisation, cette Révélation chrétienne, nécessaire au salut, est encore inconnue des deux tiers environ de l'humanité.

Quel est le sort éternel de tous ces milliards d'êtres humains ?

Hors de l'Eglise point de salut, nous dit toute la tradition chrétienne.

Et d'autre part, Dieu veut le salut de tous les hommes.

Voilà deux vérités également de foi, et qui semblent contradictoires. Beaucoup, aujourd'hui, croient résoudre toute antinomie et se tirer d'affaire en lançant fièrement la distinction entre le corps et l'âme de l'Eglise. Le malheur est que le terrible axiome, dans son sens traditionnel, signifie qu'il faut appartenir au corps de l'Eglise. Il est bien question, dans le langage de la Tradition, d'une âme de l'Eglise : on désigne par là, le plus souvent, l'ensemble des dons surnaturels dont Notre-Seigneur a voulu enrichir son Eglise, grâces de vérité et de sainteté, infaillibilité, indéfectibilité. On désigne aussi, sous ce nom d'âme de l'Eglise, le Saint-Esprit, puisque c'est par le Saint-Esprit, présent dans ce grand corps social de l'Eglise, que viennent à l'Eglise ces dons qui sont sa vie. On dit encore que les justes sont l'âme de l'Eglise, en ce sens que c'est en eux seuls que réside la grâce sanctifiante, principe premier de la vie surnaturelle dans les membres de l'Eglise. Mais, dans la formule : *Hors de l'Eglise point de salut*, c'est toujours de l'appartenance à l'Eglise qu'il est question, ou, ce qui revient au même, à l'Eglise visible, laquelle seule forme, à proprement parler, une société.

Comment donc concilier cela avec le dogme de l'universalité de la volonté salvifique de Dieu ?

Les théologiens, là-dessus, ont dit bien des choses. La Providence permet parfois ces hésitations ou ces errements des théologiens, quand ils s'écartent du donné révélé pour voguer, infirmes rameurs, sur l'océan de l'infini. C'est une leçon d'humilité qu'elle leur donne ; et, ces leçons-là, la science humaine en a toujours besoin. Ce n'est pas la première fois que deux dogmes entrent ainsi en conflit apparent. On a vu des théologiens, et des plus grands, arrêtés, au XIIIe siècle, devant la doctrine de l'Immaculée-Conception, par la doctrine de l'universalité de la Rédemption du Christ ; et, ne pouvant concilier ces deux dogmes, ils sacrifiaient l'Immaculée Conception, jusqu'à ce que Scot trouva la formule qui sauvait tout : c'est que, outre la Rédemption libératrice dont nous avons tous eu besoin, il y a eu, pour la Sainte Vierge, une Rédemption, non plus libératrice mais préservatrice. C'est devant des antinomies de ce genre qu'il faut rappeler le mot de Bossuet, disant, à propos de la difficulté de concilier l'efficace de la grâce divine et le jeu de la liberté humaine, que nous tenons les deux bouts de la chaîne et qu'il faut les tenir ferme, bien convaincus qu'il n'y a pas de solution de continuité, encore que cette continuité même nous échappe.

M. Capéran, dans son premier volume, fait l'histoire de tout le labeur théologique qui s'est exercé autour de cette grave difficulté, depuis l'origine du christianisme, depuis l'Ancien Testament même (dont il met en lumière éclatante la doctrine universaliste), jusqu'à nos jours, à travers une multitude de péripéties et d'incidents soulevés, tantôt

entre les théologiens eux-mêmes, tantôt provoqués par les attaques du dehors. Les XVII^e et XVIII^e siècles surtout ont été mouvementés, soit en contrecoup des découvertes qui venaient d'ouvrir à la géographie des horizons si immenses, soit au cours des polémiques contre les protestants d'abord, puis contre les jansénistes, puis simultanément contre jansénistes et philosophes, ceux-ci prétendant fermer l'enfer tandis que ceux-là l'ouvrent à la presque totalité de l'humanité (le tableau des luttes engagées autour de l'*Emile* de Rousseau et du *Bélisaire* de Marmontel est des plus curieux).

Au XIX^e siècle, la théologie s'affranchit des entraves jansénistes et prend un nouvel essor, sous l'influence surtout de la dévotion au Sacré Cœur. C'est à la fin de ce siècle que Léon XIII consacre au Cœur de Jésus le genre humain ; et il appelle cette consécration « le plus grand acte » de son pontificat. (Cité dans Bainvel, *Dévotion au Sacré Cœur*, p. 460). L'Encyclique où il l'annonce insiste sur l'idée que même les infidèles sont soumis à la domination royale du Sauveur. Cette domination, sans doute, n'est pas effectivement reconnue ; mais, sans attendre le monde futur, Jésus-Christ peut octroyer aux infidèles (et l'Eglise en implore la grâce) la foi et la sainteté qui leur permettront d'honorer Dieu comme il faut et les conduiront au ciel.

« En cette mise en relation du monde païen avec l'Amour rédempteur, et en l'idée qu'elle nous suggère de la puissance infiniment attractive du Cœur de Jésus, la doctrine de l'universalité de la vocation au salut arrive à la plus haute expression qu'elle ait jamais atteinte » (Capéran, p. 508).

Ainsi, appartiennent à Jésus-Christ et à l'Eglise tous ceux qui ont avec Dieu l'union de foi et de charité nécessaire et suffisante pour le salut. Ils lui appartiennent, ou par le baptême, ou par le désir, *voto*, — désir qui peut être explicite (comme chez les catéchumènes) ou implicite, comme c'est le cas pour ceux qui, sans connaître encore l'Eglise, désirent faire tout ce que Dieu veut. Ils lui appartiennent, non point que cette union de foi et de charité implique nécessairement et par la nature même des choses un lien avec l'Eglise, — mais parce que, dans l'ordre actuel, l'Eglise devant être l'unique société de salut, Dieu noue les liens invisibles qui rattachent à l'Eglise visible les âmes fidèles à la grâce. Ces liens invisibles ne dispensent pas de contracter l'union visible : bien au contraire, Dieu, dit le P. Bainvel, ne les noue qu'en vue et en vertu des efforts de chaque âme pour les nouer elle-même visiblement : « Loin de s'appuyer sur cette doctrine de l'appartenance invisible à l'Eglise pour conclure contre la nécessité de l'appartenance visible, on doit, au contraire, s'en éclairer pour mieux comprendre la nécessité pratique, pour toute âme devant qui le problème se pose, de chercher la véritable Eglise du Christ et d'y adhérer quand elle l'aura connue. » Mais, en attendant, et avant que ces âmes lui appartiennent par des liens visibles au regard humain, elles lui appartiennent par des liens visibles au regard de Dieu. Elles ne se sauvent que par l'Eglise et en tant qu'elles lui appartiennent. — « Etre du corps mystique de Jésus-Christ, c'est être de son Eglise visible. » (Bainvel).

Cette partie proprement doctrinale du sujet fait l'objet du second volume de M. Capéran. Il y répond, en deux parties, à ces deux questions : 1° Les infidèles peuvent-ils se sauver ? (solutions fausses et solution vraie) ; — et 2° Comment les infidèles peuvent-ils arriver à la foi ? (l'acte de foi nécessaire et les moyens extraordinaires de salut).

IV. — De la question Nestorius, redevenue brûlante entre critiques, nous avons entretenu nos lecteurs ces années-ci (*Ami* 1909, p. 1014-1017 ; 1910, p. 559 ; 1912, p. 407-410), d'après les travaux récents, au premier rang desquels nous avons placé les articles du P. Jugie.

Aussi sommes-nous très heureux de voir le P. Jugie reprendre la question dans son ensemble et définitivement, dans ce volume de la *Bibliothèque de Théologie historique*. Il étudie successivement la vie de Nestorius (p. 19-68), ses écrits, sa doctrine christologique (Nestorius et Théodore de Mopsueste ; N. et les docteurs orthodoxes ; N. et les hérésies christologiques), sa doctrine sotériologique, ses affinités avec le pélagianisme (qui fut condamné en même temps que le nestorianisme au Concile d'Ephèse, encore qu'il ne semble pas que Nestorius ait été influencé par Pélage), sa doctrine sur l'Eucharistie, ses idées sur divers autres points de doctrine... Une série d'appendices montrent vivement le rôle de Rome dans ces débats et l'attitude de Nestorius vis-à-vis de Rome et des définitions conciliaires.

Travail magnifique, capital pour l'histoire de la théologie dans la première moitié du v^e siècle.

V. — Un nouveau volume, — le XVI^e, — dans la série des *Jésus-Christ* du P. Leroy. Ce sera (après achèvement, et l'achèvement n'est pas bien loin) une belle Vie de J.-C., sous forme de conférences, instructions, « leçons d'Ecriture Sainte » à l'usage des fidèles : leçons qui, par le ton, par le souci de dégager du texte sacré les enseignements moraux qu'il renferme, rappellent celles que les Pères des premiers âges donnaient à leurs ouailles de Rome ou d'Alexandrie, de Milan ou de Constantinople.

Titres des « leçons » de cette « année 1910 » : Gethsémani, Judas, Anne, Caïphe, Pierre, la fin de Judas, Pilate, Hérode, Barabbas.

Les volumes du P. Leroy ont trouvé un heureux débit dans le monde des fidèles à qui il s'adresse directement. Nous lui serions reconnaissants de songer à en préparer une édition un peu plus condensée et qui ménage davantage la bourse de nos confrères du ministère paroissial.

VI. — *Vers la Vie pleine* est un livre qui vient seulement de voir le jour, mais qui a été préparé de longue main, puisque l'auteur, une dame, recevait du cardinal Perraud, voici une douzaine d'années, une belle Lettre-Préface. On sent d'ailleurs aisément, en lisant ce livre, que M^me Goutay est habituée à vivre dans une communion profonde et fervente avec la pensée de Gratry. Sauf dans son Introduction, où elle expose son dessein, elle s'efface constamment et ne laisse parler que Gratry ; mais les extraits qu'elle donne sont si heureusement groupés, si harmonieusement fondus que ce serait à croire qu'ils ont jailli, sous cette forme même et dans cet agencement, du cœur et de la plume de Gratry, sous les douze titres auxquels les ramène M^me Goutay : *Harmonies ; le règne de Dieu ; aube ; vers la source ; la vie ; l'obstacle ; le remède ; il faut suivre l'étoile ; à chacun son œuvre ; comment il faut prier ; devenez semblables à l'un de ces petits ; il y a peu d'ouvriers.*

VII. — M. Autin a voulu esquisser la biographie psychologique de Gratry, c'est-à-dire suivre le travail qui s'est opéré dans son âme à travers les étapes successives de sa carrière depuis la fameuse vision où il comprit la vanité des choses humaines et se consacra à Dieu, jusqu'à sa lente et douloureuse agonie sur les bords du lac de Genève.

Quelle a été l'idée maîtresse de cette vie toute de travail et de prière ? Dans quelle mesure cette idée directrice a-t-elle informé tous les moments de cette vie ? Jusqu'à quel point a-t-elle subi la réaction des événements ?

Autant de questions qui ont déjà et nécessairement eu leur réponse dans les belles monographies

du cardinal Perraud et du P. Chauvin, mais que l'on sera heureux de retrouver ici posées, grâce au raccourci même de l'exposé, dans un relief saisissant.

Le *Gratry* de M. Autin fait partie de la noble, commode et peu coûteuse collection *Les grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle.*

Chateaubriand, par Jules Lemaître, de l'Acad. fr. — In-12 de 346 p., 3 f. 50. — Paris, C. Lévy.

Chateaubriand. *Interprétation médico-psychologique de son caractère,* par le Dr Evariste Michel. — In-12 de VII-151 p., 2 f. 50. — Paris, Perrin.

Trois amies de Chateaubriand, par André Beaunier. — In-12 de 360 p., 3 f. 50. — Paris, Fasquelle.

Delphine de Sabran marquise de Custine, par Gaston Maugras et le comte P. de Croze-Lemercier. — In-8 de VI-576 p., portrait en héliogravure, 7 f. 50. — Paris, Plon.

Chateaubriand ambassadeur à Londres (1822) *d'après ses dépêches inédites,* par le comte d'Antioche. — In-8 de 458 p., 7 f. 50. — Paris, Perrin.

Nouvelles études sur Chateaubriand, par Victor Giraud. — In-12 de IX-335 p., 3 f. 50. — Paris, Hachette.

L'expérience religieuse de Chateaubriand, par Alexandre Pons, camérier d'honneur de Sa Sainteté. — In-12 de XXXIX-261 p., 3 f. — Paris, Lethielleux.

I. — Le *Chateaubriand* de M. J. Lemaître, c'est le recueil des dix conférences qu'il a données l'an dernier à cette illustre Société des Conférences qui fut inaugurée, il y a une dizaine d'années, par et pour Brunetière et où lui-même, M. J. Lemaître, a donné déjà son *Fénelon* et son *Rousseau* (et son *Racine*).

Il termine sa première conférence sur cette exclamation :

— « Et si vous croyez que je ne l'aime pas tel qu'il est, combien vous vous trompez ! »

On pouvait se tromper à moins. Il est clair, dès le début, que M. J. Lemaître n'aime pas Chateaubriand. Il n'aime ni sa personne, ni son style. Et ce n'est pas nous qui lui en ferons reproche. La personne de Chateaubriand, c'est orgueil et égoïsme : ce qui est le cas de beaucoup de gens, penserez-vous, de beaucoup de gens de lettres en particulier. Oui, mais non pas dans ces proportions-là ; ou tout au moins, si des proportions analogues sont atteintes chez d'autres, on les dissimule (ce qui n'est pas un mérite, mais ce qui est tout de même une convenance sociale et un hommage à la vertu, comme eût dit La Rochefoucauld), et l'on se garde d'en faire au grand jour cet étalage perpétuel où se révèle une sorte d'inconscience étrange qui a attiré sur Chateaubriand les yeux étonnés et curieux de médecins aliénistes. Et quant à son style, il est le père, ou l'un des pères du romantisme français ; et le romantisme étant un cas qui relève de la pathologie, nous ne devons pas de reconnaissance à qui l'a propagé. Dans sa personne donc, un « poseur » magnifique, « une magnifique série d'attitudes et de costumes » ; dans son style, un « enchanteur ». Et voilà en quel sens M. J. Lemaître peut dire qu'il l'aime, comme on aime un mal dont on n'a pas su se défendre toujours, comme on aime un enchantement où l'on se reproche de se laisser séduire.

Ce que je viens de dire semble un peu sommaire. Il y a autre chose dans Chateaubriand. Il y a beaucoup de choses dans toute âme humaine ; et l'âme de Chateaubriand est à coup sûr l'une des plus complexes et des plus troubles, non pas qui soient, mais qu'il nous soit donné de pouvoir étudier. Lui-même a écrit (au début des *Mémoires d'outre-tombe*) : « Personne n'a connu entièrement le fond de mon cœur... Je veux, avant de mourir,... expliquer mon inexplicable cœur... Mes amis même se trompent sur moi. » Ce que disant, il a l'air de s'imaginer qu'il dit une chose étrange, et qui lui est personnelle : mais qui n'en peut dire autant ? Qui, hors Dieu, connaît entièrement le fond d'un cœur humain ? *Delicta quis intelligit ?*

C'est cette complexité de l'âme humaine qui explique que la foi ne se soit pas éteinte parmi la vie étrange qu'il a menée. Il a eu la foi, ou du moins il l'a retrouvée, sincèrement, et définitivement, aux abords de la trentième année, à la mort de sa mère, survenue en 1798 : il l'a retrouvée sous le coup de la douleur et du remords d'avoir abrégé les jours de sa mère par ses égarements, par l'impiété de son *Essai sur les Révolutions* (publié dans les premiers mois de 1797) : « J'ai pleuré et j'ai cru, » dit-il. M. J. Lemaître ne semble pas avoir été très incliné, à priori, à croire à la sincérité de cette foi de Chateaubriand : il a interrogé là-dessus un « théologien, » et il en a reçu une docte consultation, qui distingue entre foi explicite et foi implicite, entre raisons de croire objectives et raisons de croire subjectives, ou suppléances subjectives de la crédibilité rationnelle. Tout cela est très bien. M. J. Lemaître a lu à son auditoire du noble faubourg la consultation du théologien. Je doute que l'auditoire en ait entendu même l'essentiel ; et M. J. Lemaître ne paraît pas s'être lui-même rendu bien compte de ce que recouvre ce vocabulaire théologique. Car, ce qu'il dit ensuite, quand il veut se résumer et recueillir ses concepts sur cette question de la foi de son grand homme, franchement ne vaut rien ; et si cette foi que son théologien lui a décrite est la « chose infiniment commode » qu'il entend, nous lui souhaitons d'en faire sans plus tarder l'acte sans lequel il ne saurait retrouver un jour Chateaubriand au royaume des cieux.

La foi appelle, ou devrait appeler la pratique religieuse. Chateaubriand pratiquait-il ? Sur ce point, M. J. Lemaître a interrogé M. Victor Giraud. Il ne pouvait pas mieux choisir, ni interroger un chateaubriandiste plus informé et plus fervent. M. V. Giraud lui a répondu : — « Voici mon impression. Je serais étonné que Chateaubriand n'eût pas fait ses Pâques en 1799, après la conversion ; je serais étonné qu'il les eût faites de 1801 (le *Génie* a paru le 18 avril 1802, jour de Pâques) jusqu'à une époque assez difficile à déterminer, mais assez lointaine ; et je crois qu'il les faisait régulièrement dans les dernières années de sa vie. » (Il est mort chrétiennement, le 4 juillet 1848, à quatre-vingts ans).

Dieu a été miséricordieux pour lui ; et nous devons admirer et bénir la miséricorde divine, mais non point admirer et bénir, dans l'ensemble de leur carrière, tous ceux qui en sont l'objet. L'œuvre apologétique de Chateaubriand a pu être salutaire, à la date où elle parut, pour une certaine catégorie d'esprits. Mais cela ne préjuge en rien sa valeur intrinsèque ; et en tous cas elle offrait trop de lacunes, et elle brillait de défauts trop enchanteurs et trop malsains pour ne pas risquer de fourvoyer ensuite ceux qui s'en sont inspirés. Et c'est à peine si cette phrase de la conclusion de M. J. Lemaître est trop sévère : — « Outre que nous lui devons, ou que nous pouvons nourrir en lui certains sentiments *allégeants*, tels que la piété sans beaucoup de foi, la fantaisie de juger les choses vraies dans la mesure où elles sont belles, et une sorte de mélancolie qui est une défense enchantée contre la douleur ; sentiments

peu sociaux, dont il ne faut pas vivre, mais qu'il est bon de connaître... »

Bref, et en dépit des plaintes qu'ont poussées quelques-uns d'entre nous, le livre de M. J. Lemaître, s'il prête flanc par plus d'un point à la critique, n'est pas cependant injuste. — L'autre jour, on publiait une correspondance de Louis Veuillot avec Charlotte de Grammont ; et Veuillot, qui y parle à plusieurs reprises de Chateaubriand, formule, entre autres choses, ce jugement sommaire, un jour qu'on venait de lui offrir les Œuvres de l'auteur d'*Atala:* — « Notez que je n'aime pas Chateaubriand, mais pas du tout. Et je venais justement d'écrire à une dame franco-belge combien je goûte peu les éternelles variations de ce grand trombone sur le perpétuel air du moi. » (24 novembre 1865).

II. — Le cas de Chateaubriand relève, non pas seulement de la psychologie, mais de la physiologie morbide. Et c'est là, dans un mal physique, que les chateaubriandistes ont droit de chercher une excuse à bien des choses. Déjà M. V. Giraud a attiré l'attention sur l'hérédité de Chateaubriand, fils d'un père hypocondriaque dont les quatre premiers-nés (signe caractéristique) sont morts d'un épanchement de sang au cerveau, et frère d'une sœur (l'étrange Lucile) qui est morte folle[1]. Chateaubriand a certainement reçu en naissant les germes d'un mal organique dont les traces se révèlent dans son éternel ennui, son « dégoût de tout, » son « doute perpétuel, » son besoin « de retenue et de solitude intérieure » qui l'a torturé toute sa vie, son exaltation sentimentale, ses brusques sautes d'humeur, son égoïsme maladif, ses accès de noire et farouche misanthropie. On a dit qu'il est le premier écrivain pessimiste de notre littérature ; et quelle souche il a faite !

Le Dr Ev. Michel, spécialiste des névroses, est admirateur de Chateaubriand. C'est dans l'hérédité aussi qu'il cherche une excuse à tant d'inconséquences et de faiblesses : Chateaubriand a été, non pas fou, mais demi-fou, de l'espèce à laquelle les aliénistes ont donné le nom de *manie circulaire*, de folie à double forme. Un pas de plus, et il tombait dans l'aliénation mentale. Il n'y est pas tombé, mais il y était voué de naissance. Il est demeuré un perpétuel prédisposé, côtoyant sans cesse les frontières de la folie sans jamais les franchir. Ajoutez que les conditions les plus favorables à l'obscurcissement et au naufrage d'une raison humaine se sont constamment pressées sous ses pas. Il n'a échappé à la catastrophe suprême que par un travail acharné, par l'action, par le tourbillon de ses ambitions, par le tourbillon peut-être de ses amours, où l'on a dit qu'il aurait trouvé remède à son ennui.

Le remède alors eût été pire que le mal ; et s'il calmait le mal un instant, ce ne pouvait être que pour le laisser s'aggraver ensuite. Cette érotomanie est signe de névrose : signe, oui, et cause aussi. Chateaubriand a toujours été amoureux. On ne connaît pas le chiffre de ses liaisons, qui ont souvent été éphémères, souvent de fugitifs caprices. Et c'est l'amour qui allait à lui, plus encore qu'il n'allait à l'amour. Toute sa vie, sexagénaire même, il a exercé une fascination étrange sur quantité de femmes qui n'ont jamais été de vulgaires créatures, qui ont toujours été des personnes d'une rare distinction, — mais aussi des névrosées comme lui : c'est du moins l'opinion du Dr Michel, et je crois qu'il la prouve.

Il intitule ce chapitre : *Fatalité des amours de Chateaubriand*. Fatalité, non pas seulement chez lui-même, mais chez ses victimes. Les médecins abusent parfois de ce mot de « fatalité. » Au surplus, tel qu'il est expliqué ici, on peut l'entendre d'une responsabilité non pas annulée totalement, mais atténuée dans une mesure plus ou moins large. Et encore plus d'un psychiâtre moderne, moins indulgent que le Dr Michel, refuserait d'étendre le bénéfice de cette atténuation à cette gaillarde d'Hortense Allart de Méritens : personne simplement affranchie de scrupules et de remords, et carrément immorale, sans qu'il y ait à faire intervenir ici une morbidité quelconque.

Le Dr Michel traite de ces choses en honnête homme, en homme de science. On le suivra avec intérêt. Nous n'en dirons pas autant d'un travail du Dr Potiquet, qui vient de reprendre cette question du tempérament amoureux de Chateaubriand (*Chateaubriand, l'anatomie de ses formes et ses amies*, Paris, Laisney) : c'est de l'anatomie, oui, de la zootechnie, mais non pas de la médecine humaine. Chateaubriand a été stérile toujours, aussi bien en mariage que dans ses nombreuses unions illégitimes : le Dr Potiquet y cherche une explication dont nous n'avons que faire ; le Dr Michel rappelle simplement cette loi d'observation « que ordinairement, à la quatrième génération, les familles d'aliénés deviennent stériles. »

III. — Pourquoi, demandera-t-on, pourquoi tant de médecine à propos de critique ou d'histoire littéraire ?

On pourrait aller plus loin et, donnant à la question plus d'extension, demander : Pourquoi faire tant de place à la biographie des artistes ? pourquoi cette fureur de tout savoir de leur vie la plus intime ? Cela peut piquer la curiosité ; mais en quoi cela importe-t-il à la critique ? qu'Homère ait été ce que l'on voudra, ou même qu'il n'ait pas existé du tout ; que Théroulde soit le nom du poète, ou simplement du copiste ou du chanteur de sa geste ; que Racine et La Fontaine aient vécu comme ceci ou comme cela : en quoi cela peut-il modifier le goût et l'intelligence qu'il faut que l'on ait de l'*Iliade*, et de la *Chanson de Roland*, et des *Fables*, et de *Britannicus* ou d'*Athalie?*

L'artiste, s'il a été vraiment artiste, a dû s'effacer derrière son œuvre. Il a dû ne songer qu'à elle, et non pas à lui. Nous donc aussi, devant cette œuvre, nous devons ne songer qu'à elle, et non à son auteur. — « Une œuvre d'art qui a besoin des commentaires d'une biographie est, en cela, infirme. » (A. Beaunier, p. 6).

Infirme, oui, et voilà le mot qui répond à la question posée. C'est là l' « infirmité, » la maladie romantique, à commencer par Chateaubriand.

Et voilà pourquoi, tout en formulant le vœu

[1] Et d'une mort restée mystérieuse. Elle s'était installée, en dernier lieu, comme dame pensionnaire, au couvent des Dames de St-Michel, à Paris. Un jour de novembre 1804, elle disparut, et on ne la revit plus. Chateaubriand ne put jamais savoir où sa sœur était morte, ni où on l'avait enterrée. Evidemment elle fut menée au cimetière comme une pauvre femme et placée dans la fosse commune : — « Elle, qui tenait si peu à la terre, n'y devait point laisser de trace. » (Elle avait quarante ans, étant née en 1764, de quatre ans l'aînée de René).

Voir, sur Lucile, une conférence de la plus touchante délicatesse, par M. André Beaunier (dans *Revue Française* du 4 juin 1911). M. Beaunier conclut :

« Il y a de l'analogie, il y a plus que de l'analogie, une fraternité charnelle et spirituelle entre son âme et l'âme de son frère. L'un et l'autre nous apparaissent comme les victimes inégales d'une même sensibilité. Mais lui, pour réagir, avait son admirable vitalité, son entrain, son ardeur à jouir de toutes les délices que la vie lui offrait. Pour réagir, il avait encore sa merveilleuse frivolité. De cette manière, il lutta ; et il triompha. Mais la sensibilité de Lucile et de René est meurtrière. Elle ne tua pas l'énergique et frivole René. Elle tua Lucile, en qui elle était toute seule et ne trouvait pas de résistance. »

qu'on parlât de *René*, d'*Atala*, des *Martyrs*, et non pas de leur auteur, M. Beaunier doit ajouter : — « Mais, pour Chateaubriand, c'est impossible : au lieu de se placer derrière son œuvre, il s'est mis devant elle. Comment le négliger ? et comment ne pas le voir d'abord ?... »

Comme l'a dit Ampère au nom de l'Académie, le jour des funérailles (19 juillet 1848), au Grand-Bé : — « Ses ouvrages n'étaient que le splendide reflet de lui-même. »

Chateaubriand n'a jamais détaché de lui-même sa poésie. Il est tout entier dans son œuvre ; et il y est toujours. On ne peut concevoir son œuvre sans lui. Son œuvre, c'est son apothéose, — toute son œuvre, et y compris ses livres d'apologétique, tels que le *Génie du Christianisme*, qui est tout plein de lui. C'est lui-même qui écrit dans le *Génie:* — « Nous sommes persuadés que les grands écrivains ont mis leur histoire dans leurs ouvrages. On ne peint bien que son propre cœur, en l'attribuant à un autre, et la meilleure partie du génie se compose de souvenirs. » Ce sont des sentiments personnels, dit-il ailleurs, qui « se sont montrés dans ses ouvrages, *appliqués à des êtres imaginaires.* » Et dans la « préface testamentaire » (1833) des *Mémoires d'outre-tombe*, il se vante d'être, parmi les écrivains français de son époque, « quasi le seul dont la vie ressemble à ses ouvrages. »

Le seul, non, hélas ! à cette date il y avait longtemps qu'il ne l'était plus. Tous ces romantiques, ces chantres exaltés d'eux-mêmes, de leur plaisir, de leur mélancolie et de leur désespoir, ces grands lyriques sans retenue qui ont dédié leur poésie à leurs amours, à leurs faiblesses, à toutes leurs passions magnifiques ou déplorables. — tout cela, c'est la postérité directe de Chateaubriand. Avant lui, il y avait eu Rousseau, avec cette différence que Rousseau inclinait plutôt à avilir son image, tandis que Chateaubriand embellit résolument la sienne, et l'étale partout, dans tous ses livres : — « C'est toujours à lui-même que nous aboutissons... C'est l'individualisme littéraire qu'il a réalisé comme avant lui on ne l'avait pas fait, qu'il a autorisé de son génie et qu'il a ensuite, plus peut-être qu'il ne le voulait, répandu dans la gent littéraire, à profusion. »

Les « trois amies » dont M. A. Beaunier a fait choix, entre beaucoup d'autres, pour nous présenter en elles Chateaubriand, c'est Pauline de Beaumont, Madame Récamier, et Hortense Allart. Ce sont bien en effet les trois personnes qui ont été le plus mêlées à la vie de l'écrivain : Hortense sur le tard (il l'a rencontrée en 1829, à l'ambassade de France à Rome ; c'est par elle qu'il est devenu ensuite l'ami de Béranger, lui, Chateaubriand, le royaliste intransigeant !) ; — Mme Récamier, qui entoura sa vieillesse de tant de dévouement ; — Pauline de Beaumont, née la même année que lui (son aînée de quelques semaines) : ils se sont rencontrés au commencement de 1801 ; ils avaient l'un et l'autre trente-deux ans : chez Pauline, qui à dix-huit ans avait été mariée à un indigne, qui avait vu tomber sous les coups de la Révolution son père, sa mère et son frère, qui n'avait échappé elle-même à la guillotine que parce qu'on la crut au moment d'expirer en route, et dont la névrose originelle n'avait pu se lénifier à travers tant de secousses, — chez Pauline, l'apparition du grand homme fut un coup de foudre d'une soudaineté qui dans une nature saine serait inexplicable. Elle fut pécheresse ; elle sera Madeleine plus tard. Ils passèrent leur lune de miel à Savigny-sur-Orge (près Paris) : là, presque pour elle, furent écrits quelques-uns des chapitres les plus touchants du *Génie du Christianisme*. L'a-t-on assez reproché à Chateaubriand ? Et il a été coupable, sans doute ; mais il n'y a pas l'ombre de raison de suspecter sa sincérité d'apologiste : le désaccord entre la vie et les principes est un phénomène psychologique malheureusement quotidien... Deux ans ne se sont pas écoulés que le grand homme trompe Pauline avec Mme de Custine. Pauline en a-t-elle eu des preuves certaines ?... Elle l'a au moins soupçonné ; et pour elle, déjà bien atteinte, c'est l'entrée en agonie. Elle meurt (novembre 1803), à Rome, où elle a voulu revoir encore Chateaubriand, où elle sera entourée d'une sollicitude étonnante par Chateaubriand lui-même, qui avait le don de faire succéder le plus aisément du monde l'amitié à l'amour : physionomie très touchante, — trop touchante, dira-t-on : mais, à Rome même, où l'on ne se méprenait pas sur la nature de la liaison qui avait précédé cette amitié, le cardinal Fesch et le Pape lui-même faisaient prendre des nouvelles de la sympathique agonisante et se firent représenter aux obsèques.

M. Doumic, présentant à la *Revue des Deux Mondes* (15 sept. 1912) M. A. Beaunier qui allait lui succéder, disait de ce livre : *Trois amies de Chateaubriand*, qu'il est « le meilleur qu'ait écrit M. A. Beaunier, le plus charmant, le plus complet aussi, où toutes ses qualités ont trouvé leur emploi et se mêlent dans le plus harmonieux ensemble. » Livre d'un homme d'esprit, d'infiniment d'esprit, et de cœur, d'un cœur excellent, qui à la plus pénétrante perspicacité sait unir la délicatesse, la retenue, un respect touchant. M. A. Beaunier est une des plus sympathiques physionomies de la littérature d'aujourd'hui ; et nos lecteurs peuvent se souvenir en quels termes nous le leur avons présenté naguère plus au long (*Ami* 1912, p. 939-942) : nous espérons pouvoir un jour dire plus encore et mieux que nous n'avons fait ce jour-là. Nous aimerions à discuter avec lui les cas de conscience vraiment exceptionnels qui se posent à la lecture de ce volume ; et notre solution ne serait pas toujours la sienne, tantôt plus sévère ou plus accentuée, d'autres fois aussi plus indulgente ou mieux éclairée de lumières qui sont d'un autre ordre et auxquelles l'histoire littéraire ne peut pas avoir recours. Peut-être un jour aurons-nous occasion d'y revenir.

IV. — Ce nom de Delphine de Custine vient déjà de se trouver sous notre plume. C'est elle qui a succédé à Pauline de Beaumont dans le cœur de Chateaubriand. Et avant Chateaubriand elle avait fait bien d'autres conquêtes : c'est une des physionomies typiques du XVIIIe siècle finissant. On l'appelait, avant la Révolution, « la reine des roses. » Cela étant, il n'est pas surprenant que le récit d'une pareille vie ait tenté plus d'un historien. M. G. Maugras, le dernier venu, a sur ses devanciers l'avantage d'avoir eu communication de correspondances de famille jusqu'ici inédites.

Une déséquilibrée, elle aussi. Elle était née, en 1770, d'un père septuagénaire, un Sabran, qui, l'année précédente, avait épousé une jeune fille de vingt ans. Il eut deux enfants, Delphine, puis Elzéar, venu au monde à demi-mort (en 1774), et mourut d'apoplexie pendant les fêtes du couronnement de Louis XVI (1775). Sa veuve, après un an de vie quasi claustrale chez son frère l'évêque de Laon, rencontre le chevalier de Boufflers (1777), et voilà une liaison qui va durer vingt ans et ne se régularisera qu'au bout de vingt ans par un mariage en forme.

Cela ne paraissait pas singulier alors. C'est le contraire qui eût étonné. Elle avait des remords pourtant, cette veuve, puisque, le soir des noces de Delphine (31 juillet 1787), elle écrit à Boufflers un billet où elle gémit de n'avoir pas obtenu, comme les deux nouveaux époux, « la permission

en face de l'Eglise, car autrement, *c'est une œuvre du démon qui nous met en enfer dans ce monde et dans l'autre*, comme dit saint Augustin. »

Voici donc Delphine, à dix-sept ans, mariée à Custine, qui en a dix-neuf, fils du célèbre général qui a fait la campagne d'Amérique et qui en est revenu féru de démocratie et de toutes sortes de préjugés antimonarchiques.

Delphine commence par adorer son mari. Cela dure trois ans. Puis elle se jette dans la vie galante et légère que ce beau monde n'a pas cessé de mener pendant la Révolution et jusque dans les cachots de la Terreur. Mais voici qu'un jour ces cachots se referment sur son beau-père le général et sur son mari. Delphine était alors au Havre, avec Grouchy : elle quitte son amant, accourt à Paris, assiste, parmi mille périls, au procès et à la condamnation des deux accusés, et, restée seule à Paris, veuve à vingt-trois ans, cherche à fuir, à rejoindre sa mère réfugiée en Prusse. Mais elle est arrêtée, elle aussi, et emprisonnée aux Carmes.

Et là, en prison, là comme partout, elle ravit les cœurs, elle sème autour d'elle les passions les plus folles : c'est Bertrand, un voisin de prison de son mari ; c'est le général de Beauharnais (le mari de Joséphine) ; c'est un terroriste, un Commissaire de la Commune, Gérôme, maître-maçon de son métier, qui s'affole d'elle, et qui, sans rien dire, sans lui avouer son amour, la sauve, au péril de sa vie : il s'introduit chaque matin dans le bureau de Fouquier-Tinville, met régulièrement le dossier de Delphine le dernier au fond du carton où s'empilent chaque jour les terribles papiers... Fouquier prenant en général les premiers dossiers qui lui tombent sous la main, Delphine est sauvée. Et, sortie de prison, mais sans ressources, c'est encore ce maçon Gérôme qui, avec la complicité d'une vieille bonne et toujours sans que Delphine le sache, va pourvoir à sa subsistance et à celle de son chétif enfant... Puis, après la Terreur, elle reparaît, toujours conquérante : c'est le jeune Séguier, c'est Boissy d'Anglas, c'est Fouché, c'est le Directeur Barthélemy...

Et parmi tout cela, une mélancolie indéfinissable. Elle est prise de la « volupté du malheur. » Dès 1790, elle se sent « insouciante et découragée. » Elle lit Ossian avec délice. Elle a de soudains désirs « d'entreprendre le tour du monde pour chercher un véritable ami. » — « Mon cœur est malade, dit-elle, ou ma tête ; la fin de tout cela sera la folie, car je ne vois pas comment on peut soutenir longtemps un état si violent... Le malheur rôde autour de moi ; je sens qu'il finira par m'agripper... Ce qui m'égare, c'est cette sensibilité vague qui cherche l'objet dont elle s'est formé l'image. J'ai un vide qui me suit partout... »

A qui écrit-elle ces choses ? A son frère Elzéar, un demi-fou lui aussi, un malade avec qui elle garde, parmi toutes ses passions, une étrange intimité. Elle porte ses cheveux sur son cœur. Elle lui dit : — « Nos lettres sont comme celles de deux tendres amants ; sais-tu bien qu'il m'est arrivé quelquefois de regretter de ne pouvoir t'aimer de cette manière ? Nous nous convenions beaucoup. » Et ce qui lui convenait tant en son frère, c'était encore cette mélancolie funèbre dont il se laissait parfois envahir. Elzéar « n'aimait que la nuit et ne cherchait que les ténèbres. » — « Une langueur mortelle, disait-il, m'entraîne au tombeau. » N'y a-t-il pas, dans cet Elzéar, beaucoup de René ?

Aussi, quand Delphine rencontre René, au début de 1803, chez une de ces amies, tombe-t-elle dès le premier instant sous le charme. Elle croit avoir enfin trouvé le cœur qu'elle cherchait ardemment, et elle s'abandonne sans réserve à la passion dont elle vient d'être frappée.

Ce sera sa dernière passion, la plus forte de sa vie, celle dont elle souffrira le plus. Elle s'est donnée toute à René, et plus jamais ne pourra se reprendre. René, lui, s'est refroidi après quelques mois, pour se reprendre ensuite tout à fait. Elle, alors, dans sa désolation, lui demandera tout au moins de mettre dans leurs relations moins d'indifférence et de sécheresse. Elle le lui aura demandé en vain : — « Rien, dira-t-elle à la fin de sa vie, rien n'a le pouvoir de le forcer à penser à ses amis. » Elle cependant, elle pensera à lui jusqu'au bout. Le bout, ce sera à Bex (Valais) : elle y était venue chercher un regain de santé contre les ravages de l'hypocondrie, et c'est là que, le 15 juillet 1826, elle s'éteint « tout à coup, » nous dit M. Maugras... Ce sec « tout à coup » sonne sinistre. Après tant de pensées vaines répandues sur les hommes, a-t-elle réservé une pensée suprême à Dieu ?

On ne nous le dit pas. Et c'est pour nous une douloureuse consolation que de recourir au livre du Dr Michel et de pouvoir songer avec lui qu'il y eut, dans le cas de cette femme, — dans tous ses cas, — une forte part d'inconscience et d'irresponsabilité.

M. Maugras a apporté, sur la vie de Mme de Custine et du même coup sur la vie de Chateaubriand, un certain nombre de détails nouveaux, de pièces nouvelles, mais qui ne nous apprennent pas grand' chose du fond même de leurs âmes. C'est de l'histoire anecdotique ; ce n'est pas la clef d'une vie humaine.

Chateaubriand, retournant en Italie sept ans plus tard, en 1833, s'arrête à Bex pour changer de chevaux : — « J'étais appuyé, dit-il, contre le mur de la maison où était morte mon hôtesse de Fervaques (domaine de Mme de Custine). Elle avait été célèbre au Tribunal révolutionnaire par sa longue chevelure. *J'ai vu à Rome de beaux cheveux blonds retirés d'une tombe.* »

M. Maugras s'indigne d'une aussi sèche « oraison funèbre. » Il n'y a pas d'oraison funèbre à chercher ici. Chateaubriand pose, comme il pose partout. Mais au fond, sous cette pose, si l'on veut bien prêter l'oreille et noter l'accent, on percevra, dans cette ligne, un écho du gémissement éternel de l'homme sur le néant de la vie, la fragilité des choses, la vanité de la beauté et des chevelures blondes qui ne se sont pas nouées, comme celle de Madeleine, aux pieds du Christ.

V. — La grande passion de Chateaubriand, ce fut la politique. Il se croyait une vocation de politique. Il ne fit que traverser la politique, comme il traversa toutes choses. Si on l'y eût fixé, probablement il s'en fût lassé, comme de tout le reste. Bonaparte Premier Consul avait essayé de l'utiliser dans la diplomatie (à Rome, premier secrétaire de l'ambassade de France ; puis, dans le Valais, ministre de France). La seconde Restauration (1815) le fait pair de France. Il passe à l'ambassade de Berlin les trois premiers mois de 1821, revient à Paris fin avril et donne sa démission, se fait de nouveau nommer à l'ambassade de Londres où il passe du 5 avril au 8 septembre 1822 ; va, la même année, représenter la France au Congrès de Vérone ; ministre des Affaires étrangères en 1823 ; renvoyé du ministère en 1824 ; réexpédié à l'ambassade de Rome en 1828, sous le ministère Martignac ; donne sa démission au ministère Polignac ; enfin, démission de pair de France en 1830.

Que valait sa diplomatie ? Assez peu de chose, au goût du ministre même des Affaires étrangères de ce temps-là, qui était le vicomte de Montmorency. Mais Chateaubriand, lui, était parti pour l'Angleterre sans douter de rien, sans l'ombre d'une

inquiétude, avec une confiance absolue dans le succès de sa mission. Le jour même de son arrivée, avant d'avoir pris contact avec les ministres anglais, il écrit que son air assuré a produit la meilleure impression. Le roi lui témoigne les plus grands égards. Seulement, qui dit égards, ne dit pas toujours confidences. Et bientôt l'ambassadeur trop confiant est obligé d'en rabattre.

Deux grosses questions préoccupaient alors les cabinets : le conflit entre la Russie et la Turquie à propos des principautés danubiennes (Roumanie actuelle), et le triste état de l'Espagne.

Sur le premier point, l'Angleterre décidément ne marchera pas avec la Russie et le reste de l'Europe : — « Toute l'Angleterre est turque, par haine de la Russie, écrit notre ambassadeur... La Grande-Bretagne n'entrera dans les intérêts généraux du continent qu'autant qu'ils se lient à ses intérêts particuliers... On ne peut exercer aucune influence sur la Cour de Londres, le parti est pris, on ne vous écoute pas. »

Sur la question d'Espagne, même insuccès. L'Angleterre proteste bien de ses sentiments conservateurs ; elle n'ira pas au-devant des gouvernements révolutionnaires ; elle ne les reconnaîtra pas inutilement. Mais il peut arriver qu'elle ait la main forcée : en pareil cas, la politique anglaise s'inspirera, non d'une doctrine qui lui soit commune avec les princes européens, mais des besoins du moment. Et ce n'est pas du tout ce que veut Chateaubriand, qui, l'année suivante, ministre à son tour, fera décider l'expédition d'Espagne.

Aussi met-il tout en œuvre pour obtenir d'être relevé de son poste londonien et envoyé comme plénipotentiaire français au Congrès qui va se réunir à Vérone. Après bien des difficultés, il y réussit : dans son allégresse, il embrasse le messager qui lui apporte la bonne nouvelle ; et voilà que dès le lendemain, je ne sais quel sentiment vague le retenant, il ne veut plus partir... Tout Chateaubriand est plein de ces contradictions inexpliquées.

M. d'Antioche professe pour Son Excellence l'ambassadeur de France à Londres une admiration qui ne s'impose pas. Mais, si l'on n'admire pas l'œuvre même du diplomate de Louis XVIII, on n'en goûtera pas moins sincèrement le tableau d'histoire diplomatique qui nous est débrouillé ici. Et puis, c'est toute l'histoire des relations franco-anglaises de 1814 à 1822 que M. d'Antioche nous présente dans la première moitié de son livre. Et puis, il y a les dépêches mêmes de Chateaubriand que nous pouvons lire ici pour la première fois ; et, dans Chateaubriand diplomate, l'homme de lettres ne perd jamais ses droits. C'est lui-même qui rédigeait toutes ses dépêches à Montmorency ; il avait à un haut degré ce que M. d'Antioche appelle « l'amour de la dépêche ». Et toute dépêche devient, sous sa plume, un puissant morceau d'éloquence.

VI. — M. Victor Giraud nous avoue « avec ingénuité », dans son *Avant-Propos*, que ce sont les conférences de M. J. Lemaître qui ont été la « cause occasionnelle » de la nouvelle série d'essais sur Chateaubriand qu'il vient de publier.

A vrai dire, la plupart de ces pages avaient paru déjà dans les Revues et sont le fruit de recherches très minutieuses, depuis longtemps poursuivies. — Elles ne sont pas dépourvues de tout excès d'enthousiasme ; mais elles sont à lire. Elles apportent quelques précisions heureuses à la psychologie de Chateaubriand, à la psychologie aussi de la France au moment où parut le *Génie du Christianisme*.

Le morceau capital du recueil est intitulé : *La genèse du* GÉNIE DU CHRISTIANISME (p. 1-112), série de menus chapitres qui scrutent le génie breton, l'apport héréditaire des Chateaubriand, l'éducation et le milieu familial, le collège, études et lectures, le Paris de 1787-1791, l'évolution morale, le voyage en Amérique, l'Armée des Princes, les premiers écrits, l'*Essai sur les Révolutions*, les évolutions morales de ce temps-là (Rivarol, Joubert, Fontanes, etc.), la crise religieuse et la conversion (à la foi tout au moins, sinon à la pratique).

Le reste du volume est pris par des appendices qui nous éclaircissent des documents de diverse nature, — par le récit pittoresque de deux épisodes de la jeunesse de Chateaubriand (1° René commis-voyageur en bas de fil, à l'insu de son frère aîné, à qui il recommande de cacher soigneusement l'aventure, ne prévoyant pas les indiscrétions de la postérité, — et 2° la traversée de René en Amérique, à vingt-deux ans, d'après surtout la relation très curieuse d'un de ses compagnons de navigation, l'abbé de Mondésir), — par quelques paquets de lettres inédites (à Bertin de Vaux, à Bertin aîné, à Frayssinous). — Enfin, un dernier chapitre : *Le Sillage de Chateaubriand*, établit que Chateaubriand est, littérairement, la plus grande influence du XIX^e^ siècle français, et même hors de France, et que cette influence s'est exercée, non pas seulement sur la génération romantique, mais sur la génération réaliste qui a suivi, sur le fondateur du positivisme, et jusque sur nos contemporains les plus proches.

VII. — Le livre de Mgr Pons s'ouvre par une Introduction où l'on nous parle de la vie de Chateaubriand. Tout le reste du volume est une anthologie religieuse de l'illustre écrivain : la plupart des morceaux en sont pris des *Mémoires d'outre-tombe* et du *Génie du Christianisme*. Ils sont rangés sous huit titres différents : piété de l'enfant et de l'adolescent ; naufrage de la foi ; la voix de Dieu dans la nature ; vers la Croix par la souffrance ; la Conversion ; le *Credo* de Chateaubriand ; la vie du chrétien le plus croyant chez l'homme le plus incrédule ; *Novissima*.

Luis, par Pierre Lhande, S. J. — In-12 de 290 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.

Des armes pour la vie. *Conseils aux jeunes*, par le Dr Etienne Levrat. In-16 de VIII-237 p., 2 f. 50. — **Notre Vie surnaturelle**, par Ch. de Smedt, S. J. Tome I. In-12 de XVI-558 p., 4 f. — **La Communion des Enfants arrivés à l'âge de discrétion**, par Mgr Douais, évêque de Beauvais. In-16 de 80 p., 0 f. 60. — Paris, Bloud.

Prenez et Lisez. *Réflexions sur l'esprit du Christianisme au XX^e^ siècle*, par Mgr de Mathies. Trad. de l'all. par Ph. Mazoyer. — In-16 jésus de VIII-302 p., 3 f. — Paris, Lethielleux.

I. — On lit, à la page 283 de *Luis*, ceci : « Luis T... est de cette catégorie d'enfants dont, ici, nous n'osons jamais rien attendre qu'une soumission passive et provisoire. *Le premier pli a manqué:* cela ne se remplace pas, ou si difficilement ! On n'a pas exagéré outre mesure quand on a dit qu'à six ans l'éducation d'un enfant est terminée. Ici, pas plus que dans vos collèges, nous ne refaisons les caractères : nous les *replâtrons*, vaille que vaille ! Et cela ne détruit jamais la première empreinte sans menace de retour !... Tenez, des enfants comme Luis... Ce n'est pas eux qu'on devrait enfermer dans des maisons de correction ! mais plutôt leurs mauvaises mères ! »

C'est un capucin, directeur de pénitencier (nous sommes en Espagne), qui parle ainsi à un religieux Johannite du collège où l'enfant a été élevé.

Et ces lignes définissent superbement la gravité tragique du problème qui est agité dans ce roman. Car *Luis* est un roman, mais un roman pédagogique de la plus haute portée. Deux parties : 1° *A l'école des domestiques*, 2° *L'ineffaçable empreinte*. Luis est fils de diplomate. Son père, ambassadeur à Madrid, n'a pas le temps de s'occuper de ses enfants ; et la mère les abandonne à la valetaille, cependant qu'elle vaque à ses amours. On met la sœur aînée au pensionnat, où elle va préparer sa première Communion. Luis reste seul à la maison, passant des heures avec les domestiques, errant d'office en office, écoutant tout... Des curiosités s'éveillent en lui. Il découvre une liaison de sa mère. Il en comprend la gravité et fait un esclandre. La mère décide le père à placer l'enfant en pension, chez les Johannites. Tableau du dévouement des religieux. Luis certainement s'améliore, quand tout à coup il apprend que sa mère, devenue veuve dans l'intervalle, va se remarier avec un homme qu'il ne connaît que trop. Il s'enfuit du collège, va retrouver sa mère : scène de menaces et de violences. L'indigne mère le place dans un pénitencier.

Qu'en arrivera-t-il ? On a lu plus haut l'impression du directeur du pénitencier. Les germes de grâce déposés dans cette âme au collège refleuriront-ils ? Peut-être. Ses anciens maîtres prient tant pour lui !

C'est sur cette vision de prière et d'espérance que se ferme le livre. Très beau livre.

II. — Le Dr Levrat est un chrétien qui écrit en chrétien. Il se place rigoureusement sur le terrain de la morale catholique. Il écrit pour des étudiants de vingt ans, ou du moins pour des jeunes gens d'une certaine portée intellectuelle. La vie est sérieuse ; et il les invite à l'envisager sérieusement. Il faut d'abord savoir ce que c'est que la vie, quelle idée prétendent nous en donner certaines théories scientifiques, et ce qu'elle est dans la doctrine catholique : « le sens de la vie ; la morale nécessaire ». D'excellents conseils d'hygiène physique (p. 73-118 : règle de vie ; alimentation, sports, etc.) et d'hygiène intellectuelle (p. 119-143), puis l'hygiène du cœur (la question de l'amitié, puis de l'amour). Enfin, la crise sexuelle et le mariage (p. 182-225) : quelques-unes des pages les meilleures que nous connaissions, les plus sensées et les plus élevées, sur ce sujet dont tant de gens veulent écrire aujourd'hui. — Cinq pages finales sous ce titre : *Hygiène de l'âme* : confiance, maîtrise de soi, enthousiasme, dévouement... : tout cela conditionné, réglé, dominé par le problème religieux :

« Connaître sa religion est nécessaire ; la pratiquer est indispensable... La doctrine catholique est un bloc... On croit ou on ne croit pas. On pratique ou on ne pratique pas... »

III. — L'auteur de *Notre Vie surnaturelle* n'est autre que l'illustre et regretté P. de Smedt, qui fut le président des Bollandistes et la plus haute autorité de notre époque en matière de critique historique. Il aimait à pratiquer les œuvres du saint ministère, remède contre la sclérose qu'une vie consacrée exclusivement à l'étude ne manquerait pas de déterminer dans une âme sacerdotale. Il a prêché de nombreuses retraites. Et c'est de ces retraites que cet ouvrage est le fruit. Il y a longtemps qu'on lui demandait de fixer par écrit ses enseignements. Il s'y refusait, trouvant que le marché de la littérature religieuse est déjà fortement encombré, chaque année, de publications de ce genre.

Celle-ci, en tous cas, n'encombrera personne. Elle est unique. Non que l'auteur ait certes rien inventé. Il a fait une lecture assidue de saint Thomas, de saint Ignace ,de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de Suarez. Il ne sort pas de là. Mais ce qu'il a trouvé là, il le présente avec une solidité et une ampleur que nous ne sommes plus habitués à trouver dans nos petits Manuels de retraites.

C'est d'une haute et pleine doctrine. Il a remarqué qu'une foule d'âmes ferventes, animées d'un sincère et énergique désir de la perfection, sont arrêtées ou retardées dans leurs progrès et traversent des états de trouble fort pénibles, à cause des idées imprécises, souvent même inexactes ou fausses, qu'elles se sont faites sur le but à poursuivre et sur les moyens de l'atteindre. C'est à dissiper ces nuages qu'il s'est constamment appliqué dans sa direction spirituelle.

Il rappelle, dans une *Introduction*, le sens précis des termes pris de la langue philosophique et quelques notions nécessaires de psycho-physiologie (différentes espèces de vies réunies en l'homme : trois espèces de vie naturelle ; influence des nerfs, etc.).

Puis, dans une Ire Partie, il traite de la grâce sanctifiante, principe de la vie surnaturelle, sa nature, ses effets formels, son accroissement, obstacles à cet accroissement.

Dans la IIe Partie, il aborde les vertus surnaturelles, principes de l'activité de la vie surnaturelle : 1° vertus surnaturelles considérées en général ; 2° vertus théologales. — Les vertus morales seront pour le tome II.

Ceci n'est pas un livre pour tous les fidèles indistinctement. Pour beaucoup d'entre eux, ce serait trop fort. Pour les prêtres ce sera excellent. Et c'est à nous, prêtres, à rompre avec tant de diligence et de méthode le pain de la parole divine que les âmes qui nous sont confiées, les religieuses surtout, soient à même de faire de ce livre un thème ordinaire et admirablement salutaire de méditations et de lectures spirituelles. — Il paraît qu'en certains milieux on s'est étonné de voir l'auteur écarter comme systématiquement les mobiles d'activité spirituelle qui s'inspirent de l'esprit de crainte, pour ne guère prôner que ceux qui naissent de l'esprit de confiance et d'amour. Le P. de Smedt répond à l'objection et explique son point de vue.

IV. — *La Communion des enfants* est une Lettre adressée par Mgr Douais au Clergé de son diocèse, le 8 septembre 1910 : division très méthodique, texte et traduction du Décret *Quam singulari*, et, en appendice, une nombreuse série de références et textes théologiques.

V. — Mgr le baron de Mathies est un personnage considérable en Allemagne. C'est un converti du protestantisme. Sa naissance lui vaut les plus hautes relations. Ses travaux universitaires lui ont assuré une grande influence intellectuelle ; et son évêque l'a chargé de veiller à la formation religieuse de la jeunesse qui fréquente les Ecoles supérieures. Sa fermeté de principes lui a attiré de vives inimitiés parmi ses compatriotes, et même quelques désagréments : à nos yeux, c'est, en sa faveur, un titre de plus. Plusieurs de ses travaux précédents ont paru sous le nom de Ansgar Albing ; et c'est sous ce pseudonyme que nous l'avons présenté à nos lecteurs.

La traduction de M. Mazoyer est d'une belle élégance, vive, incisive, enlevée. On n'a pas un instant l'impression d'avoir affaire à une traduction. Une trentaine de chapitres en tout : *la méditation religieuse, — religion sans dogme, — sympathies et antipathies, — victoires à la Pyrrhus, — pharisaïsme, humilité et passion, — catholicisme*